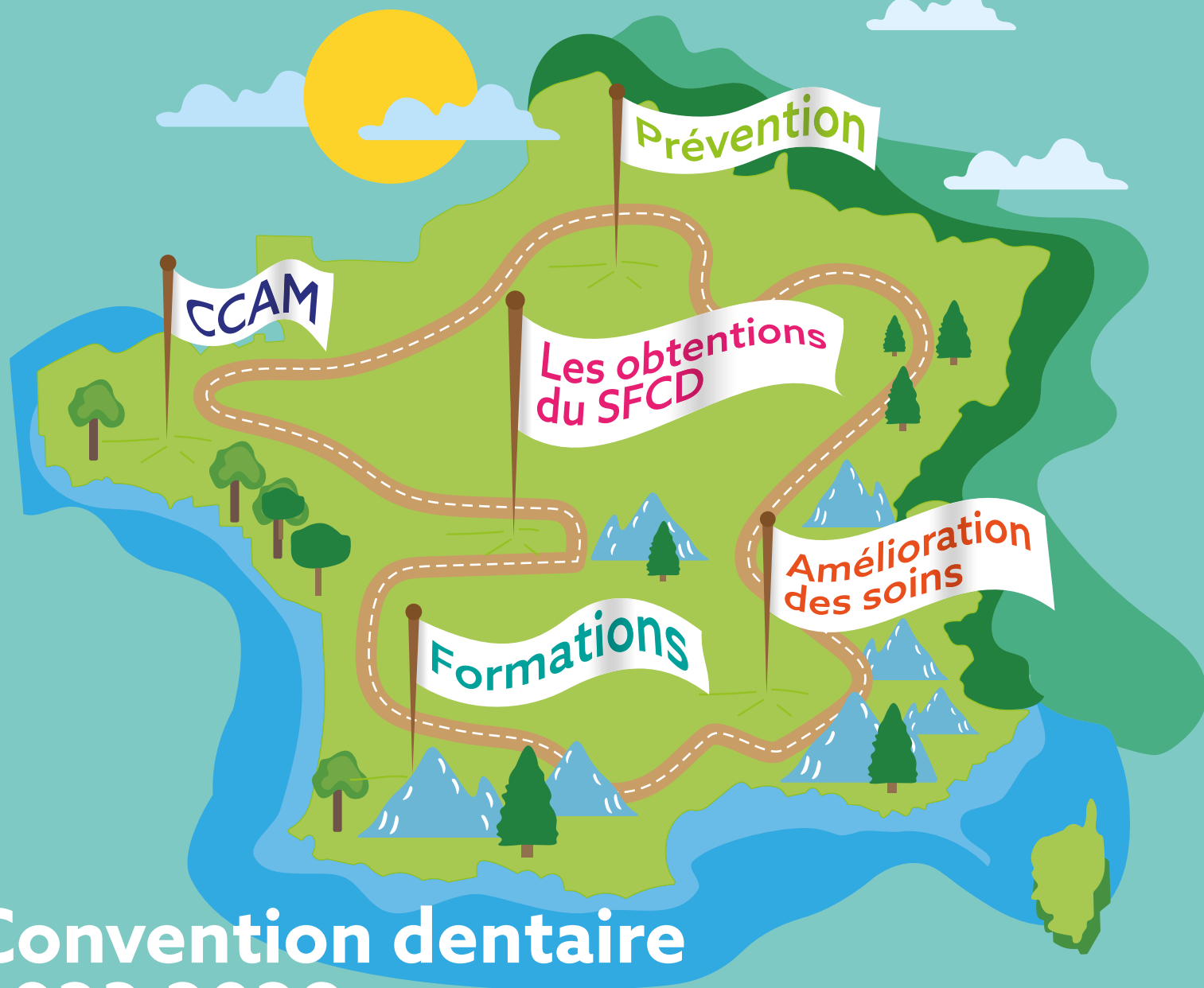


LA
REVUE
DU
sfcd

ifcd
infos

N°61
JUILLET 2024
VERSION
NUMÉRIQUE



Convention dentaire
2023-2028

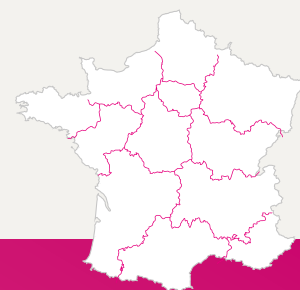
sfcd, force de propositions !

sfcd.fr



VOS RÉFÉRENTES RÉGIONALES

Une vraie proximité avec le SFCD !



GRAND-EST

Dr Audrey Burger, 67 Griesheim-sur-Souffel, dr.audrey.burger@gmail.com • **Dr Delphine Le Héron**, 51 Taissy, delphine.leheron@sfcd.fr

ÎLE-DE-FRANCE

Dr Marie Christine Barbotin, 92 Issy-les-Moulineaux, marie-christine.barbotin@sfcd.fr

HAUTS-DE-FRANCE

Dr Cécile Dancourt, 62 Saint-Omer, cecile.dancourt@sfcd.fr

NORMANDIE

Dr Marie Graindorge, 76 Mont-Saint-Aignan, contact.normandie@sfcd.fr

BRETAGNE

Dr Linda Martin, 22 Paimpol, lindamartin3010@gmail.com • **Dr Anne Gorre**, 56 Lorient, annego35@gmail.com
Dr Clémence Bertrand, 35 Le Rheu, clemence.bertrand@sfcd.fr

PAYS DE LA LOIRE

Dr Constance Gan, 49 Angers, constance.gan@sfcd.fr

CENTRE VAL-DE-LOIRE

Dr Martine Pigeon, 41 Vendôme • contact.centrevaleloire@sfcd.fr

AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Dr Alice Delmon-Lavoine, 26 Saint-Uze, alice.delmon@sfcd.fr

PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR

Dr Catherine Larra, 13 Plan-de-Cuques • contact.paca@sfcd.fr

OCCITANIE

Dr Isabelle Morille, 31 Fronton, isabelle.morille@sfcd.fr • **Dr Nathalie Richard**, 11 Durban-Corbières, nathalie.richard@sfcd.fr

NOUVELLE AQUITAINE

Dr Marianne Franchi, 17 Puilboreau, mariane.franchi@orange.fr • **Dr Catherine Boule**, 33 Le Porge, catherine.boule@sfcd.fr
Dr Marion Lagunes, 64 Ustaritz, marion.lagunes@sfcd.fr



• **Directrice de la publication :**

Nathalie Delphin

• **Rédactrice en chef :**

Claire Mestre

• **Rédactrice adjointe :**

Anne Gorre

• **Ont participé :**

Aurélie Albac
Marie Brasset
Raphaëlle Dareau
Nathalie Delphin
Magali Fau
Nathalie Ferrand
Constance Gan
Anne Gorre
Marion Lagunes
Sophie Lellouche
Claire Mestre
Isabelle Morille
Lemya Nadia
Sylvie Ratier
Nathalie Richard

• **Publicité : SFCD et FFCD**

• **Conception réalisation :**

Marion Bijl - yesonyva.com

Crédits photos :

Adobe Stock

« Les points de vue, les opinions et les analyses publiés dans cette revue n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement le positionnement du SFCD. »

sfcd.fr

DIRE QUE LE 1^{ER} SEMESTRE 2024 NE FUT NI CALME, NI SEREIN, EST, JE PENSE, BEAUCOUP TROP FAIBLE.

Que ce soit en tant que professionnel ou en tant que citoyen français, nous avons vécu un feuilleton électoral sous haute tension.

Les résultats vont bien sûr apporter leur lot de surprises et de modifications ministérielles... mais ce que l'on sait moins, c'est que de nombreux travaux engagés pour la profession vont être, au mieux reportés, au pire, purement et simplement stoppés.

Sans compter la réapparition de nouvelles menaces, que nous pensions derrière nous.

Il nous a semblé nécessaire, avec cette revue, de réaliser un point d'étape essentiel pour nous permettre, à tous, de comprendre ces nouveaux enjeux.

Se sentir compris et être accompagné sont des besoins essentiels, pour nous, professionnels de santé.

Découvrir ou redécouvrir les points de vigilance décryptés par le SFCD, prendre connaissance de ses travaux, s'approprier les codes et les ressources indispensables : tout un programme, qui trouvera sa place au milieu de vos activités estivales, pour bien préparer votre rentrée.

L'ensemble des cadres du SFCD se sont hâtées pour vous fournir toutes les informations dont vous avez besoin pour être un chirurgien-dentiste SFCD avisé, formé et informé.

Surtout, n'oublions pas l'essentiel :

- > aux sportifs, je vous souhaite de passer des bons Jeux olympiques,
- > aux juilletistes et aux aoûtistes, de bonnes vacances,
- > et à vous tous, bonne lecture !

Dr Nathalie Delphin

sommaire

DES QUESTIONS, DES DEMANDES, CONTACTEZ- NOUS !

SIÈGE SOCIAL

SFCD

22 rue de la Grande Armée
75017 Paris

Tél : 05 63 47 16 61

Email : sfcd@sfcd.fr

SERVICE JURIDIQUE

Sylvie Ratier

sylvie.ratier@sfcd.fr

FFCD FORMATIONS

SECRÉTARIAT DE DIRECTION :

Lemya Nadia

ffcd.contact1@gmail.com

INSCRIPTIONS :

Fattouma Maarouf

ffcd.secretariat@gmail.com

ADHÉSION, INCRPTION, CONTACT

Fattouma Maarouf

Tél : 05 63 47 16 61

fattouma.maarouf@sfcd.fr

INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

sfcd.fr/mon-compte/

RELATIONS PRESSE

Magali Fau

magali.fau@sfcd.fr

Aurélie Albac

aurelie.albac@sfcd.fr

RETROUVEZ-NOUS SUR



sfcd.fr

7 - ACTUALITÉS

PROFESSIONNELLES

- La convention, premier avenant signé
- Certification
- CESU, chèques vacances, ticket restau, comité d'entreprise, on vous dit tout

10 - LES ACTIONS DU SFCD

- Rendez-vous politiques
Le SFCD se mobilise et propose

18 - ACTUALITÉS SYNDICALES

- L'ASM c'est non, le SFCD le dit et le répète
- L'AD2, ce n'est ni pour aujourd'hui, ni pour demain !

19 - ADHÉREZ AU SFCD !

- Les 6 raisons d'adhérer au SFCD
- Bulletin d'adhésion

21 - Dossier CONVENTION

- Les obtentions du SFCD
- La prévention
- Vers une adaptation de l'urgence au cabinet dentaire ?
- Prise en charge du patient vivant avec un handicap
- Zonage et conventionnement régulé
- Promotion des démarches éco-responsables : le champ des possibles
- Nouveau président du COMIDENT, Olivier Lafarge - interview
- Le pouvoir des collectivités locales pour une meilleure santé bucco-dentaire durable
- SFCD, engagé pour une médecine bucco-dentaire durable et écoresponsable

L'adhésion
et l'action,
c'est
maintenant
P.19

ÉCORESPONSABILITÉ

- ATMO Occitanie, étude exploratoire sur les perturbateurs endocriniens présents dans l'air

43 - RENDEZ-VOUS

- ADF 2024, venez nous rencontrer !

44 - BILLET D'HUMEUR

- Syndrome de l'imposteur quand tu nous tiens !

46 - CULTURE

- Le sport aujourd'hui, miroir de notre société « libre et démocratique » ?

48 - FAMILLE

- Et si on jouait !

50 - FORMATIONS

- FFCD l'outil du SFCD pour changer les pratiques
- Nouvelle formation : « Numérique en santé appliqué au cabinet dentaire : bon usage de la CCAM pour la prise en charge et l'information des patients »
- **FFCD : les calendriers des formations 2024**

LE CHANT DES URNES

Petit retour sur les élections qui ont mobilisé toute notre attention ces dernières semaines :

CARCDSF

Le SFCD a présenté des binômes de candidats dans tous les collèges votants.

S'il est fier des résultats obtenus (20% des suffrages exprimés), aucun binôme n'a été élu. Pourtant, le SFCD est convaincu de la nécessaire implication des professionnelles que nous sommes à l'élaboration de notre avenir.

Ces bons résultats nous encouragent à rester vigilantes et réactives face aux enjeux de la profession pour garantir des droits à la retraite pour tous sans discrimination et sans mettre en danger l'équilibre de notre caisse.

« Le vote est précieux. C'est l'outil non violent le plus puissant dont nous disposons dans une société démocratique, et nous devons l'utiliser. »

— John Lewis, militant des droits civiques et membre de la Chambre des représentants des États-Unis pour la Géorgie

« Nos vies commencent à se terminer le jour où nous devenons silencieux sur les choses qui comptent. »

— Dr. Martin Luther King, Jr., leader des droits civiques et lauréat du prix Nobel de la paix

ORDRE

Depuis le 6 juin 2024, notre Conseil National de l'Ordre a un nouveau bureau, avec à sa tête, le Dr Alain Durand.

Le SFCD souhaite à ce nouveau Bureau, paritaire, un plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Nous lui renouvelons l'assurance de notre engagement sans faille à ses côtés et nous nous réjouissons de poursuivre ensemble la coopération entre nos deux institutions.

EUROPÉENNES ET LÉGISLATIVES

À la suite des élections européennes du 9 juin 2024 et des résultats obtenus par le camp de la majorité présidentielle, le chef de l'État a annoncé la dissolution de l'Assemblée Nationale.

Des législatives anticipées ont donc été organisées entre le 30 juin et le 7 juillet dans un temps record.

Si le premier tour a confirmé l'émergence du Rassemblement National, les résultats du second tour ont donné une majorité au bloc de gauche : le Nouveau Front Populaire. Une recomposition totale de l'assemblée est donc en cours avec trois blocs distincts à quasi force égale. Gageons que dans ces conditions, la nomination du futur premier ministre ne sera pas chose facile.

Quoi qu'il en soit, et pour l'heure, Mme Vautrin reste ministre de la Santé jusque-là.

LA CONVENTION PREMIER AVENANT SIGNÉ

Le premier avenant à la convention vient d'être signé par les seuls CDF. Et oui, apparemment, il suffirait d'une seule signature pour que l'avenant passe, dommage pour nous tous et le pluralisme syndical.

À l'heure à laquelle nous finalisons cette revue, cet avenant n'a pas encore été publié. Il pourrait donc contenir :

Élargissement du dispositif « Génération sans carie »

- Les revalorisations étendues dès 2025 aux jeunes enfants dès 1 an puis en 2028 aux jeunes adultes jusqu'à 28 ans.
- La possibilité de cumuler un détartrage avec la pose d'un vernis fluoré pendant l'EBD.
- La limitation de la dispense d'avance de frais prévue par la loi et la convention à l'EBD et aux soins exécutés dans les 6 mois suivants.

Régulation téléphonique dentaire du Samu-Centre 15

- Avec le tarif horaire porté de 75 à 90 euros pour la participation des consœurs et confrères les dimanches et jours fériés.

Lutte contre l'antibiorésistance

- L'envoi annuel par l'assurance maladie à chaque praticien de son profil individuel de prescription des antibiotiques pour lui permettre d'analyser sa propre pratique et de mettre en œuvre les corrections nécessaires.

Déploiement de la téléexpertise bucco-dentaire

- L'autorisation de pratiquer la téléexpertise bucco-dentaire.



Le point de vue du SFCD :

Ce qui pose un problème majeur dans cet avenant, c'est le tiers payant généralisé AMO/AMC.

En effet, inclure les AMC dans l'EBD et les soins de suite n'a aucune cohérence. Nous savons tous que l'EBD n'a pas de difficulté à attirer les patients que nous suivons déjà au cabinet. En revanche, pour ceux qui sont les plus éloignés du soin, l'EBD n'est pas performant. Si en plus l'EBD et les soins de suite sont conditionnés à une AMC, il le sera encore moins. **Pour le SFCD, cet avenant va creuser les écarts entre les patients et accentuer la fracture sociale.** Encore une fois, les plus vulnérables sont les plus touchés par cette réforme.

Par ailleurs, aujourd'hui, les chirurgiens-dentistes sont conventionnés avec l'AMO sur la base de cotations référencées à la CCAM. Déjà, la réforme du 100% santé, qui a intégré les AMC dans notre convention, puis la hausse du ticket modérateur (passant de 30% à 40%) ont engagé un écart plus important dans la prise en charge des soins bucco-dentaire de la population en fonction d'une adhésion à une AMC ou non. **Aujourd'hui, avec cet avenant, le désengagement de la Sécu se poursuit... au détriment de nos patients les plus fragiles économiquement et les plus vulnérables.**

Et au détriment des chirurgiens-dentistes libéraux, qui, in fine, risquent d'être complètement pilotés par les AMC : c'est comme cela que cela commence ! Est-ce le début de la fin du paiement à l'acte ?

Le SFCD est et reste contre le tiers payant généralisé.

 [Pour mémoire, retrouvez ici notre recours devant le Conseil constitutionnel](#)

Sylvie Ratier

EN ROUTE VERS LA CERTIFICATION

La certification périodique constitue un dispositif applicable depuis le 1^{er} janvier 2023 pour 7 professions de santé régies par un Ordre.

Elle a pour but de garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles, ainsi que l'actualisation et la mise à niveau des connaissances.



Le 22 mars 2024, un décret relatif à la certification périodique de certains professionnels de santé est paru¹. Il a pour objectif de maintenir et évaluer les compétences des professionnels de santé qui disposent d'un Ordre.

Attendue depuis plusieurs mois, la publication de ce décret va permettre d'ajuster les parcours de certification selon le profil professionnel.

Décryptage de ce texte dans notre prochain numéro IFCD.



[Vous retrouverez ses modalités pratiques dans notre revue IFCD 58, en page 55](#)

Dr Nathalie Richard



Le point de vue du SFCD :

La certification, c'est désormais une obligation². Dont acte ! Même si ce nouveau dispositif nous apporte son lot de contraintes, il nous semble aller dans le bon sens, car il permettra non seulement de connaître les dernières données acquises de la science, mais également de vérifier que les pratiques sont bien conformes aux recommandations.

En effet, la certification consolide les anciens dispositifs (DPC (Développement Professionnel Continu et obligation triennale) en intégrant de nouveaux critères. La certification périodique est évaluée par l'Ordre national sur une durée de 6 ans³. Il faudra avoir réalisé 2 actions par bloc d'objectifs sur une période de 6 ans. Ces 4 blocs sont :

- ❶ Actualiser les connaissances et les compétences
- ❷ Renforcer la qualité des pratiques professionnelles
- ❸ Mieux prendre en compte sa santé personnelle
- ❹ Améliorer la relation avec les patients.

Le SFCD, en partenariat avec FFCD, sera là pour nous accompagner

au mieux dans cette démarche et cette nouvelle évolution.

Formons-nous, soyons fier de votre travail !

1/https://www.legifrance.gouv.fr/download/file/h05KZBwPwsXYxNNVyh8S6LQUj7RVu-69ZI-EasUOEI=/JOE_TEXTE
2/ Loi OTSS du 24 juillet 2019 et l'Ordonnance du 19 juillet 2021.
3/ ou 9 pour les praticiens exerçant déjà au 1er janvier 2023.

En tant qu'employeur, le chirurgien dentiste "chef d'entreprise" a la possibilité d'avoir recours à des services lui permettant d'améliorer le pouvoir d'achat de l'équipe, lui inclut.

Ces services sont le chèque CESU, les tickets restaurants, les chèques vacances.

L'employeur peut également souscrire à un comité d'entreprise sur une plateforme dédiée.

Votre comptable pourra vous indiquer les seuils annuels déductibles des services proposés.

Dr Anne Gorre

1/ <https://www.servicessalapersonne.gouv.fr/beneficiaire-des-sap/activites-de-services-la-personne>

CESU, CHÈQUES VACANCES, TICKET

LE CESU

Chèque emploi service universel, est un moyen de paiement et de déclaration destiné à simplifier l'emploi de services à la personne en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006. Dans sa version préfinancée, il permet notamment aux entreprises privées et publiques de donner à leurs collaborateurs un supplément de pouvoir d'achat tout en bénéficiant d'un traitement social et fiscal avantageux.

Il existe deux types de CESU :

■ **le CESU déclaratif** grâce auquel le particulier employeur peut déclarer de manière simplifiée (avec son accord) un salarié exerçant dans le cadre des services à la personne (hors assistante maternelle agréée et garde d'enfant à domicile)

■ **le CESU préfinancé** est un titre spécial de paiement au montant prédéfini, nominatif et préfinancé en partie (ou en totalité) par les entreprises, les comités d'entreprise ou les employeurs publics particulièrement.

Il permet de payer :

- **Des frais de garde d'enfant** (assistante maternelle/garde d'enfant à domicile ou structure d'accueil pour enfants).
- **Des services¹ à la personne** fournis au domicile via un organisme agréé ou directement par un salarié intervenant en emploi direct.

Le plafond des CESU préfinancé est fixé chaque année calendaire et est de 2421 euros par bénéficiaire pour 2024. Au-delà de ce plafond, le montant de la participation de l'employeur bénéficie d'un crédit d'impôt de 25% des aides versées, d'un montant maximum de 500000 euros par exercice, dès lors que l'entreprise relève du régime réel d'imposition et qu'elle emploie impérativement des salariés.

RESTAU, COMITÉ D'ENTREPRISE, ON VOUS DIT TOUT

COMITÉ D'ENTREPRISE

Le chirurgien-dentiste libéral a la possibilité de souscrire à des avantages négociés pour les professionnels libéraux par l'UNAPL, pour bénéficier de tous les avantages importants strictement réservés aux libéraux et à leurs collaborateurs pour leur consommation familiale, moyennant une adhésion annuelle de 29,98 euros.

La plateforme dédiée est l'espace avantage des professionnels libéraux

<https://liberaux.espaceavantages.fr>

CHÈQUES RESTAURANT, CHÈQUES DE TABLE

Disponibles aussi à la commande sur des sites dédiés (endered bimpli up coop).

Ils permettent à l'employeur d'augmenter le pouvoir d'achat de ses salariés en choisissant une valeur faciale du **titre restaurant plafonnée en 2024 à 25 euros** par repas.

Cela permet au salarié de s'acquitter de tout ou partie du repas pris au restaurant lors d'une journée de travail. En 2024, l'utilisation des tickets restaurant est étendue à une large gamme de produits alimentaires. En plus des repas dans les restaurants et les fast-foods, s'ajoute l'achat de produits alimentaires dans les supermarchés et épiceries (hors alcool).

Les titres restaurants sont financés par l'employeur et le salarié avec une contribution patronale comprise entre au minimum 50% et au maximum 60% de la valeur faciale du titre.

À partir de 2025, les tickets restaurant devraient être dématérialisés, pour éviter les pertes financières pour les consommateurs, estimées à près de 40 millions d'euros par an, dues à la perte ou à l'oubli des tickets papier.

CHÈQUES VACANCES

Disponibles à la commande sur le site ANCV :

<https://cheque-vacances.com/petites-entreprises>

Ils permettent d'une part à l'employeur de faire profiter aux salariés d'**un pouvoir d'achat supplémentaire** pour financer loisirs, locations de vacances, spectacles culturels... et d'autre part de **déduire du bénéfice imposable** jusqu'à 530 euros de charges sociales par an et par salarié. **Votre comptable** pourra vous indiquer le barème de l'année en cours calculé sur le PMSS en vigueur et sur le nombre d'enfants à charge.



LES ACTIONS DU SFCD

RENDEZ-VOUS POLITIQUES

21 MAI 2024

Katia Julienne, Conseillère Santé d'Emmanuel Macron au palais de l'Élysée

Cette rencontre privilégiée a permis d'aborder de nombreuses actions chères au SFCD :

- **La santé des femmes**
- **La maternité et la parentalité des chirurgiens-dentistes**
- **Les violences intra-familiales**
- **Le rôle du chirurgien-dentiste au cœur de la santé**
- **L'accès aux soins sur l'ensemble du territoire**

Cet entretien fait suite à notre première rencontre du 17 avril 2023 qui fut un accélérateur indéniable pour certains de nos dossiers : la prise en charge des séquelles bucco-dentaires pour les femmes victimes de violences, la consultation blanche pour les personnes vulnérables notamment.

RENDEZ-VOUS POLITIQUE
21 MAI 2024
Palais de l'Élysée



Katia Julienne

Conseillère santé,
handicap et personnes
âgées du Président de
la République.



RENDEZ-VOUS POLITIQUES

24 MAI 2024

Cécile Lambert, Conseillère organisation et financement des soins auprès de Gabriel Attal, à l'Hôtel de Matignon.

Un rendez-vous fort enrichissant au cours duquel ont été abordés notamment :

- **La consultation blanche** et les dispositifs liés aux **gestions des urgences**
- **Le congé maternité et l'Avantage Supplémentaire Maternité**
- **La prise en charge financière** des séquelles bucco-dentaires lors des **violences intra-familiales**
- **La démographie en santé** : zonage et régulation du conventionnement
- **L'impact du taux Urssaf**
- **Le remplacement partiel temporaire**
- **Les assistantes dentaires de niveau 2**



RENDEZ-VOUS POLITIQUES

18 JUIN 2024

Laetitia Dhervilly, Haute Fonctionnaire à l'égalité Femmes-Hommes, au Ministère de la Justice



Rencontre autour de **notre dossier sur la prise en charge financière des séquelles bucco-dentaires lors des violences intrafamiliales** avec notamment un focus sur le certificat médical initial à l'origine de la réparation des victimes.

RENDEZ-VOUS POLITIQUES

24 JUIN 2024

Romain Bégué, Conseiller Accès aux soins, Premier recours et Efficience des organisations, au Ministère de la Santé et de la Prévention

Point à date sur l'ensemble de nos dossiers et plus particulièrement sur **l'Assistante Dentaire de Niveau 2** et/ou le nouveau métier en cours de discussion, la place de **la prévention bucco-dentaire dans le cadre de la nouvelle convention et l'accès aux soins dans les territoires.**

REMPACEMENT TEMPORAIRE PARTIEL

13 MAI 2024

Santé pour tous - remplacement temporaire partiel pour les chirurgiens-dentistes

- Je suis enceinte et mon congé maternité ne débute pas encore.
- Je n'ai pas de solution de garde adaptée pour mon bébé.
- Je dois faire ma rééducation kiné pendant deux mois plusieurs fois par semaine.
- Je dois accompagner régulièrement un membre de ma famille, enfant ou aîné.



Pour en savoir plus

Pour continuer à travailler et répondre à toutes ces situations de vie, particulières, ponctuelles et justifiées : la solution est le remplacement partiel.

Préparer l'arrivée ou accueillir un enfant, se remettre d'un accident ou être aidant demande du temps, mais pas obligatoirement d'arrêter son activité professionnelle.

Pour toutes ces raisons légitimes, **le SFCD demande au Conseil National de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes de permettre, officiellement et sur tout le territoire, à tous les praticiens libéraux l'accès au remplacement partiel.**

En cette période d'élections au CNO, le SFCD attend la position des différents candidats sur cette proposition.

L'exercice libéral est un engagement, qui ne doit pas être en contradiction avec les besoins des praticiens.

Le SFCD le répète, la santé des français passe par la santé des soignants, les chirurgiens-dentistes ne doivent pas faire exception.

REPLACEMENT TEMPORAIRE PARTIEL

14 MAI 2024

Information Dentaire :
Le SFCD plaide pour la possibilité d'organiser des « remplacements temporaires partiels ».



Pour en savoir plus

VIOLENCES

17 MAI 2024

Le 7 mai, les États membres de l'Union européenne (UE) ont adopté la première législation européenne destinée à combattre les violences faites aux femmes et la violence domestique.

Parmi toutes ces avancées, l'une d'elle a retenu notre attention :
L'obligation de développer les formations pour détecter, prévenir et réagir face aux situations de violences sexuelles, en tenant compte du trauma des victimes.

Sur ce point, la France est précurseuse. Cette obligation existe depuis 2014 !

Le SFCD est le premier acteur de la prise en charge des violences faites aux femmes auprès des chirurgiens-dentistes. Pour que les violences ne soient plus une fatalité, nos armes sont le savoir, l'expertise et les outils.

 **Pour agir et réagir, formez-vous en présentiel !**



L'Union européenne adopte sa première législation contre les violences faites aux femmes

Article complet

28 MAI 2024



Journée internationale d'action pour la santé des femmes

LA SANTÉ DES FEMMES, TOUS CONCERNÉS

SANTÉ DES FEMMES

Interfimo
PARTENAIRE ET FINANCIER DES PROFESSIONS LIBÉRALES

Toutes les réponses sont à découvrir ici

SANTÉ DES FEMMES

28 MAI 2024**Journée internationale d'action pour la Santé des Femmes**

Les femmes représentent environ 50% des professionnels libéraux.

En revanche, le processus de féminisation suscite relativement peu d'études et d'analyses, que ce soit au sein même des instances de décision et de régulation des professions médicales, qu'au niveau ministériel ou dans des travaux de recherche en sciences sociales.

Depuis 89 ans aujourd'hui, les femmes chirurgiens-dentistes, et donc leur santé, sont au cœur des préoccupations du SFCD.

Il s'investit pleinement sur ce sujet, mène des réflexions, conduit des actions et formule des propositions.

Vous pourrez ainsi retrouver dans notre **revue spéciale Association dentaire française (ADF) 2023**, une évaluation des besoins ainsi que les différentes actions et propositions du SFCD.



Consulter notre revue et nos dossiers consacrés à la santé des femmes.

*Action en région Ile-de-France***17 SEPTEMBRE** 2024

Le bureau SFCD Ile-de-France organise son assemblée générale le mardi 17 septembre 2024, à 21h en visioconférence.

Au programme :

- **Actualités syndicales et professionnelles**
- **Actions du SFCD**
- **Dossiers en cours**
- **Renouvellement du bureau SFCD Île-de-France**
(si vous souhaitez présenter votre candidature, merci de demander le document à remplir)
- **Questions diverses**

Pour participer à la visioconférence : inscription obligatoire ici

**25 JUIN** 2024**Interview de Nathalie Delphin, Femmes de Santé : une professionnelle déterminée à relever les défis de son époque**

À quel point est-il, aujourd'hui encore, compliqué d'être une femme lorsqu'on exerce dans le milieu médical ? Et quels sont les défis à surmonter ?

SANTÉ PUBLIQUE

31 MAI 2024

Journée mondiale sans tabac - le SFCD alerte à nouveau les instances concernées sur la dangerosité du tabac (avec ou sans fumée) auprès des enfants et des adolescents.

En 2024, le tabac reste une cause majeure de décès, de maladie et d'appauvrissement. Popularisé fin 2022 sur les réseaux sociaux, notamment par des personnalités du sport de haut niveau, le SNUS connaît depuis un succès croissant en Europe et particulièrement en France chez les adolescents et les jeunes de 18-30 ans. Le hashtag [#lyftsnus](#) a dépassé les 15 millions de vues.

Le SNUS, tabac oral, se présente sous forme de sachets contenant un mélange de tabac, d'eau, de sel, de carbonate de calcium et d'arômes plaisants forts variés. Un sachet peut contenir de 3 à 20 mg de nicotine, alors qu'une cigarette fumée n'en contient qu'1 à 2 mg.

Malgré son interdiction dans l'Union européenne en 1992 (hormis au Luxembourg, en Suède et en Belgique depuis le 1er octobre 2023), les codes culturels et sociaux actuels incitent les jeunes adultes et les adolescents à consommer différemment des plus âgés.

Aujourd'hui, plusieurs études scientifiques ont mis en évidence qu'il existe une corrélation entre la consommation de tabac sans fumée et certains cancers (oraux, de l'œsophage et du pancréas) ou des lésions orales et parodontales (types leucoplasies, récessions gingivales).

Selon le SFCD, l'évolution des pratiques liée à la consommation du tabac sans fumée constitue aujourd'hui un enjeu de santé publique majeur.

Le SFCD alerte sur cette urgence, et demande une réaction rapide des instances concernées.



Communiqué de presse

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

17 au 21 JUIN 2024

Le SFCD a participé à la semaine de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail 2024.

Cette année, « Le travail de demain, préparons-le ! » était le fil rouge des manifestations proposées par le réseau Anact-Aract.

Découvrez nos 5 actions pour contribuer à une santé durable, pour :

- 1 [L'équipe dentaire](#)
- 2 [Les patients](#)
- 3 [Les pouvoirs publics](#)
- 4 [Protéger la planète](#)
- 5 [Une meilleure prise en charge globale du patient](#)



ÉLECTIONS CARCDSF 2024

Un grand merci à tous ceux qui ont voté SFCD !

Lors des élections des administrateurs de la Caisse Autonome de Retraite des Chirurgiens-Dentistes et Sages Femmes, le SFCD a présenté des candidats dans tous les collèges votants.

Le SFCD est fier des résultats à l'issue des votes du 13 juin. Il réalise ainsi une superbe progression avec 20% des suffrages obtenus en moyenne pour ses binômes. Un score très encourageant qui montre que le SFCD suscite de plus en plus d'intérêt et commence à trouver ses électeurs.

Le SFCD est convaincu de la nécessaire implication des professionnelles que nous sommes à l'élaboration de notre avenir. Nous resterons vigilantes et réactives face aux enjeux de la profession pour garantir des droits à la retraite pour tous sans discrimination et sans mettre en danger l'équilibre de notre caisse.

RÉSULTATS DES
ÉLECTIONS CARCDSF
2024

**MERCI À TOUS
CEUX QUI ONT
VOTÉ SFCD !**



**Télécharger
le guide 2024
« comprendre
sa retraite »**

**Comprendre et bien anticiper
sa retraite**

Retrouvez dans ce nouveau guide pratique et pédagogique les différentes étapes pour bien préparer votre retraite.

- **Tout savoir sur les différents régimes de retraite**
- **Les possibilités de départ**
- **La différence entre taux plein, taux minoré et majoré**
- **Quand demander ses droits**

L'ASM C'EST NON LE SFCD LE DIT ET LE RÉPÈTE

Notre convention signée en août 2023 n'a pas retenu l'Avantage Maternité Supplémentaire. Le SFCD s'en félicitait.

L'heure des négociations pour le premier avenant est venue et l'ASM réapparaît dans les propositions de certains syndicats participants ou non à ces négociations.

Le SFCD met en garde l'ensemble des partenaires conventionnels contre tout dispositif qui nuirait grandement aux femmes et nierait, in fine, les droits de tous les praticiens.

Le SFCD le dit et le répète, l'ASM, c'est NON.

Depuis 2016, le SFCD se bat contre cet ASM, qui transforme nos droits à maternité en véritable chantage intégré dans nos conventions médicales et/ou dentaires.

Les femmes ne sont pas et ne seront pas une variable d'ajustement.

Il est grand temps que la maternité et la parentalité soient accompagnées par les pouvoirs publics et donnent à l'ensemble des praticiens de nouveaux droits.

[!\[\]\(f95dab70c751fda7d824b8b03650f7aa_img.jpg\) Retrouvez ici notre dossier complet élaboré en 2024](#)

[!\[\]\(e1c624d4757f08486e89482c18364c17_img.jpg\) Retrouvez ici notre dossier de presse 2017/2024](#)

Dr Marion Lagunes

L'AD2, CE N'EST NI POUR AUJOURD'HUI, NI POUR DEMAIN !

La création d'un métier « d'assistant dentaire de niveau 2 » ne peut se faire en l'état du droit.

En effet, le consensus qui s'était dégagé pour dire qu'une révision du texte législatif était nécessaire avant d'aller plus avant impliquait le principe d'une modification légale. Or, cette modification n'entre plus dans la définition des

affaires courantes à laquelle le gouvernement est dorénavant tenu.

La DGOS (Direction Générale de l'Organisation des Soins) nous a informé que la poursuite des travaux est reportée sine die.

Dr Nathalie Delphin

HOMMAGE À JO LAGARDE AUDIGÉ

JO,

Grande tristesse de te savoir partie si tôt, si vite.
Un an déjà. Les souvenirs affluent.

Le tourbillon de nos engagements au SFCD :
en Midi-Pyrénées, la revue, le national.

Aussi exigeante et passionnée que généreuse.

Tonique comme la première syllabe de ton prénom, que tu lançais pour te présenter.

Tes satanées cigarettes et ta voix rauque.

Ton chien sauvé de l'abandon.

Ton élégance et tes conseils avisés.

Les heures passées à travailler toujours et encore, au téléphone,
chez toi, dans l'avion qui nous ramenait de Paris après une négociation
ou un congrès de l'ADF.

Jamais lâcher l'idée, continuer à creuser. Une « ticouvs »,
comme on dit chez nous. Et en plus rigoureuse !

8 jours seulement pour un dossier ? Non, 8 jours... Et 8 nuits !

Extra-terrestres, nous l'étions toutes, chacune à notre façon.
Un pilier du SFCD Midi-Pyrénées. Une compagne de route fidèle du SFCD,
de ses valeurs et de ses idées.

Une amie dans toutes les tourmentes, dans toutes les blessures.

Jo était une belle personne, qui aura marqué le SFCD de son empreinte.

Jo est une belle personne.

Pas envie de parler d'elle au passé.

Tu es toujours là, dans nos cœurs.

Et dans les actions que le SFCD continue à mener avec la même foi
et la même énergie que celles qui te caractérisaient.

Merci Jo, Nathalie.



Nathalie Ferrand-Lefranc

Adhérer au SFCD, c'est prendre soin de sa santé, de son bien-être et de sa profession



Marie-Christine Barbotin



Clémence Bertrand



Catherine Boule



Marie Brasset



Sandrine Chollet



Nadine Clément Cornillot



Cécile Dancourt



Raphaëlle Dareau



Alice Delmon



Nathalie Delphin



Magali Fau



Marianne Franchi



Constance Gan



Fabienne Gay



Anne Gorre



Marion Lagunes



Delphine Le Heron



Sophie Lellouche



Linda Martin



Brigitte Meillon



Claire Mestre



Isabelle Morille



Marion Petelot



Nathalie Richard



Anne-Marie Soum

Le SFCD c'est NOUS, c'est VOUS !
Bienvenue chez vous.

Du soutien, de la solidarité et surtout de la proximité :

- **Un réseau de consœurs à proximité** de chez vous, pour un échange privilégié.
- **Des événements régionaux** pour vous rencontrer et pour nous découvrir.
- **Surtout, un moyen de sortir de l'isolement** que nous vivons toutes et tous dans nos cabinets dentaires.

Un accompagnement et une écoute unique en cas de pépin quotidien :

- **On vous comprend !** Au SFCD, nous sommes engagés à accompagner les consœurs et confrères face aux aléas de la vie (difficultés financières, maladies...).
- Non, ce n'est pas honteux. Non, vous n'êtes pas seul.
- **Sachez que le SFCD est aussi votre allié pour vous soutenir tout au long de votre carrière professionnelle.**

Avoir accès à de sacrés services :

- **Service juridique gratuit**
- **Mutuelle** des salariés à tarif préférentiel
- **Se former à des tarifs privilégiés**
- **Être informé** de l'actualité syndicale et professionnelle
- **Mieux comprendre et être bien accompagné** dans la mise en place de toutes nos obligations : **CCAM, dossier médical, cabinet, réglementation...**

Un syndicat engagé pour la profession et pour l'égalité :

- **Au SFCD, nous encourageons activement les femmes et les jeunes**, trop peu représentés, à occuper des postes à responsabilité, dans leurs structures et au sein de la profession.
- **Il n'a jamais été aussi important de préserver l'Humain par rapport à l'argent.** Nous ne cesserons de répéter que la chirurgie-dentaire ne se pratique pas comme un commerce. Faire respecter le secret médical, l'indépendance des professionnels, la lutte contre les violences faites aux femmes et la valorisation des femmes dans le paysage professionnel.

Un syndicat féminin, inclusif, confraternel, indépendant, unique et engagé pour :

- **Défendre votre profession**
- **Connaitre vos droits** pour les faire respecter
- **Protéger vos patients**
- **Préserver la santé bucco-dentaire** et des soins répondant aux besoins médicaux des patients
- **Faire partie d'un réseau engagé dans la prévention**
- **Renforcer l'égalité** femmes hommes

Faire bouger les choses de l'intérieur en adoptant une démarche syndicale constructive :

- **"Si vous ne pouvez pas faire de grandes choses, faites de petites choses de manière grandiose".** Au SFCD, nos grandes ambitions nous permettent d'avoir des résultats ! Nos multiples idées aboutissent à de grandes actions.



Adhérer au SFCD, c'est prendre soin de sa santé et de son bien-être au cabinet.

Mon adhésion annuelle me permet de bénéficier de l'ensemble des services SFCD :

Service juridique gratuit

Une mutuelle salariée à tarif préférentiel

Un réseau de contacts de proximité

Se former et bénéficier de tarifs privilégiés

et bien d'autres...

BULLETIN d'adhésion

Nom, Prénom

Adresse

Code postal

Date de naissance

E-Mail

Téléphone mobile

Adresse email impérative pour recevoir votre reçu et vos identifiants

Numéro SIRET

Année de diplôme

1^{er} année d'exercice

Mode d'exercice

Libéral

Salarié

Numéro RPPS

Êtes-vous employeur ?

Nom de l'entreprise

Type de l'entreprise : EI, SCM, SCP, SELARL/SELAS

Nombre de salariés

Si vous adhérez au SFCD pour la première fois, merci de cocher cette case

À compléter et à retourner avec votre règlement

Femme CD, Supporter homme CD : 330€

1^{er} année d'exercice : 110€

Étudiant : gratuit

Retraité : 120€

Cotisation de soutien (H/F non CD) : 100 €

Don supplémentaire :

■ Règlement à envoyer par chèque à l'ordre de

SFCD, service adhésions

5, rue Elie Barthe

81 000 Albi

IBAN : FR76 1720 6002 1793 0048 3602 007

BIC : AGRIFRPP872

Date, signature, cachet

Les informations portées sur ce bulletin font l'objet d'un traitement informatisé utile à la gestion du SFCD. Conformément au « règlement général sur la protection des données personnelles » du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez nous envoyer un email à sfcd@sfcd.fr, tél. 05 63 47 16 61

Bienvenue chez vous !

Convention dentaire 2023-2028

dossier
CONVENTION

sfcd, force de propositions !



**Le séminaire de printemps du SFCD sur le thème :
« Décarboner le cabinet dentaire : de la prise de conscience
à l'action collective en passant par les gestes individuels »
a permis d'enclencher un travail en groupes dédiés.**

Notre secteur est régi par une convention. Cette convention réunit autour d'une même table syndicats, Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et Complémentaires (AMC). Elle détermine le sort de nos patients et des prises en charge auxquelles ils pourront prétendre.

**Dans ce contexte,
pour le SFCD,
la convention devrait
aujourd'hui s'articuler
autour de cette
préoccupation majeure :
le soin durable**

Comment préserver le droit de chacun à une bonne santé bucco-dentaire et à une bonne santé globale ?

Comment assurer un fonctionnement des cabinets durable et résilient ?

Ce sont précisément ces questions qui guident le SFCD.

Depuis plusieurs années, le SFCD noue le lien entre les enjeux de soutenabilité de notre système de santé et le contexte sanitaire et socio-économique du 21^e siècle.

En effet, en 2018, [notre proposition de CPP](#) (Compte Personnel de Prévention) en fut une parfaite illustration. Aujourd'hui, cela ne suffit plus. Pardonnez-nous ce parallèle autour des Jeux Olympiques qui se déroulent à Paris cette année, désormais, il faut réagir :

« Plus vite, plus haut, plus fort – ensemble »

La prise de conscience de l'impact de nos activités nous conduit naturellement sur le concept "One Health". Tout est lié. Nous le savons bien, dans notre for intérieur. Les humains ne peuvent se porter bien si les écosystèmes et les autres espèces vivantes ne se portent pas bien.

Nous avons les solutions.

Nous les connaissons. Nous savons les financer, les conduire, les évaluer.

Qu'attendons-nous ?

En ces temps de bouleversements politiques, nous avons besoin d'un soutien des pouvoirs publics sans faille.

Dans cette attente, le SFCD se tient prêt.

Il propose concrètement d'arriver à une santé et à des soins durables.

Ces propositions sont déclinées autour d'un axe qui conjugue convention et soin durable.

Vous trouverez dans ce dossier les premières réflexions de l'ensemble des groupes de travail du SFCD.

L'ensemble des groupes de travail du SFCD, sont :

- les relations laboratoires et fabricants
- les relations pouvoirs publics
- le texte conventionnel et la CCAM
- la formation : en tant que moyen de faire évoluer les pratiques de l'équipe dentaire
- la communication : en tant que moyen de maintenir un échange d'informations constant auprès de nos adhérentes et supporters, de la profession et des pouvoirs publics. Agir et faire savoir sont notre devise.



LES OBTENTIONS DU SFCD

APPARITION DE LA CONSULTATION BLANCHE

Le SFCD demandait qu'une consultation puisse être codifiée :

- pour que les patients à besoins spécifiques puissent faire connaissance avec le praticien et le lieu de consultation avant une consultation complexe;
- pour avoir la possibilité de coder une consultation blanche lorsque les soins prévus n'ont pas pu être réalisés compte tenu du **handicap du patient**.

Article 43 – Création d'une séance d'habitation pour les patients en situation de handicap sévère

Une séance d'habitation pour les patients en situation de handicap sévère est créée.

Les partenaires conventionnels s'accordent pour proposer d'introduire la notion de « consultation blanche » à la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale. Une consultation blanche s'entendrait d'une part comme le temps de rencontre planifié entre le patient vivant avec un handicap et le praticien ainsi que son lieu de consultation (appropriation de l'espace, du matériel, reconnaissance des personnes), ou d'autre part comme une consultation au cours de laquelle les soins prévus n'ont pas pu être réalisés compte tenu du handicap du patient.

Les consultations blanches seraient valorisées à même hauteur que la consultation de référence à 23 euros. La cotation de ces consultations est possible dès lors que le praticien a complété la grille présente en annexe XV. La consultation blanche est plafonnée à 5 utilisations pour le même patient.

Les mesures tarifaires prévues au présent article entrent en vigueur au premier jour du mois suivant l'expiration du délai défini à l'article L. 162-14-1-1 du code de la sécurité sociale. Ces dispositions entrent en vigueur après modification préalable de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.

Cette consultation blanche, présentée par le SFCD, a retenu l'attention de la CNAM pour améliorer l'accès aux soins bucco-dentaires pour les patients qui en sont les plus éloignés.

Le SFCD s'en félicite et remercie l'ensemble des parties prenantes qui ont soutenu cette demande, dorénavant mise en place.

PAS D'ASM (AVANTAGE SUPPLÉMENTAIRE MATERNITÉ)

Les arguments développés par le SFCD ont été entendus :

L'ASM n'est pas un dispositif retenu pour faire face aux difficultés d'accès aux soins bucco-dentaires dans les territoires. **Nos mises en gardes récurrentes depuis 2016 ont été comprises et écoutées.**

Le SFCD s'en félicite et en remercie les partenaires conventionnels.

- Il refusera toute forme d'exploitation de la maternité pour contraindre les femmes dans leur liberté d'exercice.

Le SFCD veillera toujours à ce que les femmes obtiennent de nouveaux droits à la maternité, à ce que les femmes et les hommes obtiennent de nouveaux droits à la parentalité : des droits et non des chantages.

LA PRÉVENTION

Si la prévention est placée au cœur de nos deux dernières conventions, le SFCD ne peut que s'interroger sur l'effectivité et le succès des dispositifs adoptés pour tendre vers une amélioration de la santé bucco-dentaire.

Tendre vers l'objectif d'une génération sans carie par le renforcement de la prévention et des soins conservateurs : tel est l'objectif de notre nouvelle convention signée en 2023.

Le SFCD ne peut que souscrire à cet objectif. Ambitieux, certes !
Réaliste : bien sûr !
Réalisable en l'état, avec le dispositif d'EBD prévu par ce texte : à voir !

Le pourcentage de jeunes ayant eu recours aux soins suite à un EBD et l'évolution de l'indice carieux entre l'EBD et la fin du programme de soins montrent que le dispositif a engendré une amélioration de l'état dentaire.

Toutefois, après plus de 20 ans de mise en œuvre, ce dispositif à lui seul n'a pas suffisamment attiré les populations présentant des atteintes carieuses sévères. Si le tiers payant AMO¹ a permis d'améliorer le dispositif original dans le but de supprimer les renoncements aux soins, il ne parvient toujours pas à obtenir un état bucco-dentaire satisfaisant chez tous les enfants. En effet, cela a été beaucoup dit : jusqu'à

aujourd'hui, il a été reproché à l'Examen Bucco-Dentaire, de n'amener dans les cabinets que les patients qui étaient déjà suivis. Avouons-le, cet examen a donc amélioré, à la marge, l'accès aux soins pour les patients qui en étaient éloignés.

À souligner du côté positif :

- **le tiers payant avec la Sécurité sociale** : qui a levé les freins financiers ;
- **la campagne M'T Dents** : qui a sensibilisé collectivement la population à grande échelle ;
- **l'envoi papier du document**, qui a alerté individuellement et personnellement les patients et leur famille concernés par le dispositif.

Mais, néanmoins :

- une partie¹ de **la population se trouve toujours éloignée des soins dentaires** ;
- une partie de **la population des grands enfants présente un indice carieux dramatique**².

Nous pouvons donc nous poser légitimement la question : **pourquoi ce dispositif ne parvient-il pas à atteindre son objectif ?**

Peut-être parce que la valorisation de cet examen et des soins de suite était insuffisante ?

C'est chose réglée avec la nouvelle convention puisqu'elle procède à leur revalorisation.

Peut-être parce que le ciblage de la population bénéficiaire était trop restrictif ?

C'est également chose réglée avec non seulement l'élargissement du public bénéficiaire, mais également avec l'annualisation prévue de cet examen par le nouveau texte conventionnel et ses avenants. Cette convention semble donc aller dans le bon sens. Et pourtant !

Il reste de grosses lacunes, qui, à elles seules, sont susceptibles d'invalider un dispositif ambitieux.

Dans le texte, nulle mention d'une alimentation beaucoup trop sucrée bien souvent ingérée à son insu; nulle prise en compte du MIH alors que cette pathologie est totalement indépendante d'un brossage et d'une hygiène irréprochable; pas un mot du "trio magique" à savoir : praticien/ enfant-jeune/adulte référent contre les caries. Or, nous le savons, seule une implication effective des adultes dans l'apprentissage et l'observance du brossage peut permettre d'atteindre de bons résultats : nous n'avons qu'à regarder nos enfants pour en être convaincus !

Pour le SFCD, nombre de paramètres manquent donc encore à l'appel.

Par ailleurs, nous sommes obligés de constater une mise en œuvre de l'EBD non homogène sur le territoire, avec :

■ **des territoires** où les praticiens ne sont pas suffisants pour répondre aux demandes des patients ;

■ **des praticiens qui effectuent l'EBD et les soins de suite**, parfois du mieux qu'ils le peuvent, mais sans formation, ni guide ou support suffisants ;

■ **des praticiens qui "font" les EBD sans réaliser les soins de suite**, se plaçant ainsi totalement en dehors des clous du texte conventionnel ;

■ des praticiens... qui reçoivent très peu d'enfants !

Enfin, le tiers payant généralisé qui pourrait être intégré dans l'avenant en cours de signature constitue pour le SFCD un danger majeur. Non seulement, il ouvre la voie au tiers payant pour l'ensemble de nos actes et il induit également deux conséquences délétères.

La première est constituée par la présence forte des AMC² dans le dispositif, ce qui le complexifie considérablement. Le tiers payant devient ainsi un véritable effet repoussoir : nombre de praticiens risquent de se montrer particulièrement frileux vis-à-vis des nouvelles modalités de paiement de cet EBD version avenant 1 à la convention.

La seconde est de creuser les écarts entre les patients couverts par une AMC et ceux qui ne le sont pas et accentuer ainsi la fracture sociale. Encore une fois, les plus vulnérables seraient les plus touchés par cette réforme.



Le groupe de travail convention du SFCD

Bibliographie

- <https://www.irdes.fr/Publications/Qes/Qes57.pdf>

- <https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2014-4-page-481.htm>

Sources :

1/ AMO : Assurance maladie Obligatoire

2/ AMC : Assurance Maladie Complémentaire

VERS UNE ADAPTATION DE L'URGENCE AU CABINET DENTAIRE ?

**Tous les jours, les chirurgiens-dentistes sont confrontés aux Urgences.
Qu'elle soit constituée par une douleur, une fracture dentaire, une couronne descellée,
une inflammation gingivale, une cellulite, une mobilité dentaire... ;
l'urgence met rarement en jeu le pronostic vital du patient,
mais porte atteinte à son intégrité.**

**Elle mobilise des moyens techniques et humains importants et désorganise parfois tout le planning de la journée.
Et pourtant, dans notre grande majorité, nous « prenons » tous nos urgences, car c'est notre métier, notre rôle de soignant.**

Or, l'urgence, si elle existe bien dans la CCAM sous la forme du supplément U, est ainsi définie : « Dans le cadre d'une affection ou la suspicion d'une affection mettant en danger la vie du patient ou l'intégrité de son organisme... Réalisation d'un acte non prévu 8 heures auparavant Supplément pour actes réalisés en urgence, la nuit entre 20 h et 8h ».

En pratique, cela abouti à ce que le code ne soit que très rarement appelé et donc honoré ! Nos urgences ne sont donc pas comptabilisées.

En effet, entre le supplément U qui ne s'applique que la nuit, le supplément F réservé au dimanche, la majoration MCD réservé à la permanence de soins, et le dernier-né, le supplément SNP limité à 10 par semaine et sur régulation du 15 ; le chirurgien-dentiste a peu de possibilités de marquer et faire remarquer qu'il reçoit, chaque jour, des patients en urgence !

Et lorsque, les patients, parfois confrontés à des prises en charge trop éloignées en temps ou dans l'espace, décrivent le manque de prise en charge de leur urgence dentaire... bien évidemment, nous, les chirurgiens-dentistes, ne pouvons pas donner le chiffre des urgences que nous assurons tous, tous les jours, partout où nous sommes présents !

Poussons la démonstration jusqu'au bout :
en vacances chez ses grand-parents, un jeune enfant tombe et se casse une dent. La recherche d'un chirurgien-dentiste commence :

- **Le premier répond : pas de carte vitale ?**
- **Le deuxième : pas de nouveaux patients ?**
- **Le troisième : pas de soins aux enfants ?**
- **Le quatrième : attendre dimanche pour être en permanence de soins !**
- **Le cinquième : déjà reçu 10 urgences, envoyé par le 15, cette semaine !**
- **Le sixième : attendre ce soir, 20 h et rappeler !**

Bien sûr, cela est une fiction. Mais elle illustre bien que la recherche d'un praticien s'avère difficile dans certains cas et le fait que certains patients, confrontés à cette situation, puissent dire : nous sommes vraiment dans un désert médical.



Les urgences dentaires sont spécifiques et il est URGENT de prendre en compte cette spécificité.

Le SFCD propose de redéfinir l'urgence dentaire en adjoignant une nouvelle lettre au code urgence déjà présent dans la CCAM, par exemple D (comme la consultation à la lettre C) et élargissant son périmètre à la spécificité dentaire.

Ainsi, le « SUPPLEMENT UD » pourrait être libellé : Majoration pour soins d'urgence faits au cabinet du chirurgien-dentiste, après examen en urgence d'un patient, soit suite à la demande expresse et motivée du patient soit sur demande de la régulation médicale (centre 15 ou SAS).

Pour toute prise en charge non prévue 8 heures auparavant, ce supplément peut s'appliquer soit à la Consultation CD soit à l'acte technique réalisé ; il ne peut s'appliquer qu'une fois et que s'il est inscrit sous le code de l'acte.

Dr Marie Brassat

Pour mémoire, voici ce qu'il existe aujourd'hui :

U : SUPPLÉMENT POUR ACTES RÉALISÉS EN URGENCE, LA NUIT ENTRE 20 H ET 8 H : 25,15 €

- **Majoration de nuit** : Sont considérés comme actes de nuit, les actes effectués entre 20h00 et 8h00, mais ces actes ne donnent lieu à majoration que si l'appel au praticien a été effectué entre 19h et 7 heures (NGAP article 14).
- Ne peut s'appliquer que si inscrit **sous le code de l'acte auquel il s'ajoute**.

F : SUPPLÉMENT POUR ACTES RÉALISÉS EN URGENCE, UN DIMANCHE OU UN JOUR FÉRIÉ : 19,06 €

- Ne peut s'appliquer **que pour les actes en CCAM** et si inscrit **sous le code de l'acte auquel il s'ajoute**.
- **Ne peut se cumuler avec MCD**.

MCD : MAJORATION POUR PRISE EN CHARGE DES URGENCES, LORS DE PERMANENCE DE SOINS : 30 €

Le dimanche et les jours fériés, permanence de soins organisée par le Conseil de l'Ordre.

SNP : MAJORATION POUR LA PRISE EN CHARGE DES URGENCES DENTAIRES : 15 €

- Réalisé **en dehors des plages de permanence** de soins dentaires (NGAP article 14.1.4) aussi appelé Soin Non Programmé.
- **Ne peut pas se cumuler** avec un acte technique.
- Limité à **10 par semaine**.
- **Sur demande de régulation médicale** (centre 15 ou SAS).

CD : CONSULTATION URGENCE : 23 €

- **Comprend** « le seul geste opératoire destiné à soulager la douleur consécutive à une infection ou une inflammation, en cas d'urgence » .
- **Peut se cumuler** avec une consultation dentaire réalisée dans une séance ultérieure

PRISE EN CHARGE DU PATIENT VIVANT AVEC UN HANDICAP

Les consultations blanches, chez les chirurgiens-dentistes, sont enfin prises en charge par l'assurance maladie. Le SFCD est fier de cette avancée et vous la décrypte.

Grâce à la ténacité de notre présidente, le Dr Nathalie DELPHIN, les patients vivant avec un handicap bénéficient de cinq séances d'habitation.

Cela permet au praticien d'établir une relation avec le patient et de le familiariser avec le cabinet dentaire. Ces consultations blanches peuvent également être utilisées pour des séances où les soins prévus n'ont pas pu être réalisés, compte tenu du handicap du patient. **Codées CD et valorisées d'un montant de 23 € chacune, elles sont limitées à 5 par séquence de soins** correspondant au plan de traitement.

D'autres dispositifs existent comme **la consultation complexe** (CDX), les suppléments à l'EBD (BDX) et les suppléments YYYY183 - YYYY185 aux actes bucco-dentaires et peuvent être codifiés et honorés.

Pour chaque séance où le praticien a rencontré une difficulté liée au handicap pour réaliser un soin ET qui a nécessité une adaptation :

- un supplément est facturé,
- la grille APECS (Adaptation pour la Prise En Charge Spécifique) est à compléter et à conserver dans le dossier médical.

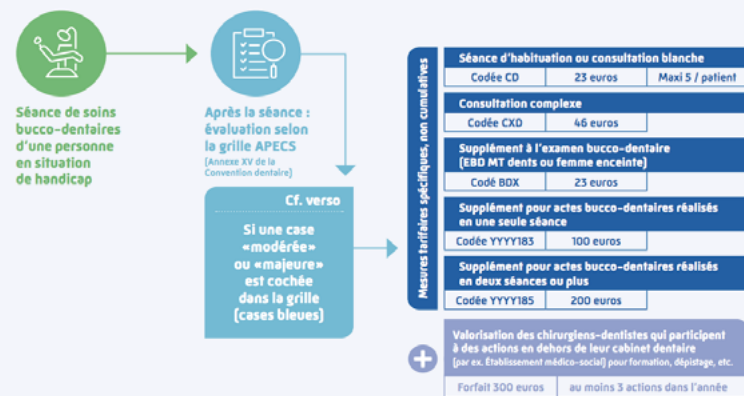
Donc pas d'adaptation, pas de supplément !

Le service médical de l'assurance maladie pourra demander une justification de la facturation du supplément de la grille APECS.

Le groupe de travail formation



ADAPTATION DE LA PRISE EN CHARGE (APECS) DU PATIENT EN SITUATION DE HANDICAP physique, sensoriel, mental, cognitif ou psychique sévère ou d'un polyhandicap



ADAPTATION DE LA PRISE EN CHARGE

DOMAINES ayant nécessité une adaptation de la prise en charge du patient pour réaliser les actes bucco-dentaires

DOMAINE DE LA COMMUNICATION	
Aucune	Pas de problème de communication
Mineure	Ex. Communication interpersonnelle lente ; Troubles cognitifs mineurs ; Malentendant ; Malvoyant ; Troubles de l'élocution ou de la communication verbale
Modérée	Ex. Communication par l'intermédiaire d'une tierce personne ; Troubles cognitifs modérés ; déficience sensorielle complète
Majeure	Ex. Pas de communication ; Troubles cognitifs sévères ; Démence sévère
DOMAINE DES PROCÉDURES FACILITATRICES (sédation consciente / hypnose / AG)	
Aucune	Aucune procédure facilitatrice n'a été nécessaire pour réaliser l'examen ou les soins
Mineure	Prémédication orale pour réaliser l'examen ou les soins.
Modérée	Sédation consciente ou hypnose pour réaliser l'examen ou les soins.
Majeure	Anesthésie générale ou sédation profonde en présence d'un médecin anesthésiste, quelle que soit l'indication.
DOMAINE DE LA COOPÉRATION pendant l'examen ou le soin (avec ou sans technique facilitatrice) (voir ANNEXE 1)	
Aucune	Détendu ; Coopérant
Mineure	Mal à l'aise ; Tendu ; La continuité thérapeutique est préservée mais avec beaucoup d'anxiété
Modérée	Réticent ; Manifestation de l'opposition verbalement ou avec les mains ; La séance se déroule avec difficultés
Majeure	Très perturbé ou totalement déconnecté ; La séance est régulièrement interrompue ; Réactions de fuite, Séance avec contention ou prématurément stoppée.
DOMAINE DE L'ÉTAT DE SANTÉ GÉNÉRALE (voir ANNEXE 2)	
Aucune	Patient en bonne santé générale
Mineure	Patient présentant une maladie systémique légère ou bien équilibrée
Modérée	Patient présentant une maladie systémique modérée ou sévère (ASA III)
Majeure	Patient présentant une maladie systémique sévère mettant en jeu le pronostic vital (ASA IV)
DOMAINE DE L'ÉTAT DE SANTÉ BUCCO-DENTAIRE	
Aucune	Pas de facteur de risque particulier induisant un mauvais état bucco-dentaire
Mineure	Présence d'un facteur de risque uniquement en lien avec une hygiène défectueuse ou une alimentation sucrée
Modérée	Présence d'un facteur de risque modéré en lien avec un syndrome, une dysmorphologie, ou une maladie, ex. Troubles de la déglutition ; Fente labiopalatine ; Gastrostomie ; Trachéotomie ; Limitation de l'ouverture buccale, Spasticité
Majeure	Association de plusieurs facteurs de risque en lien avec un syndrome, une dysmorphologie, ou une maladie ET en lien avec une hygiène défectueuse ou une alimentation sucrée
DOMAINE DE L'AUTONOMIE	
Aucune	Pas de perte d'autonomie pour accéder aux soins dentaires
Mineure	Besoin d'une assistance hors du cabinet dentaire ex. prises de rdv, transport par un tiers (parent, VSL, taxi) ; fauteuil roulant
Modérée	Besoin d'un accompagnateur lors des soins ex. aide aux transferts ; à la prise en charge comportementale ; à la communication
Majeure	Ex. Besoin d'être porté lors des transferts ; interruption de la continuité des soins cause hospitalisations/épisodes aigus fréquentes ; Besoin de plusieurs accompagnateurs lors des soins
DOMAINE DE LA GESTION MÉDICO-ADMINISTRATIVE (ex. constitution du dossier médical ; lien avec l'établissement, la famille, l'assistant social ; contact avec la tutelle)	
Aucune	Pas de gestion médico-administrative particulière
Mineure	La gestion médico-administrative est faite par une tierce personne (famille, assistant social, établissement, médecin traitant...) ou dans le cadre d'une procédure de télé-médecine bucco-dentaire.
Modérée	La gestion médico-administrative est faite par le chirurgien-dentiste avec un seul secteur (médical, médico-social ou médico-légal)
Majeure	La gestion médico-administrative est faite par le chirurgien-dentiste avec et entre plusieurs secteurs (médical, médico-social et/ou médico-légal)

ZONAGE ET CONVENTIONNEMENT RÉGULÉ

La convention signée en 2023 prévoit de diviser le territoire national en 5 catégories appelées : territoires de vie santé (TVS). Ces zones identifiées sont classées ainsi : zones « très sous-dotées », zones « sous dotées », zones « intermédiaires », zones « très dotées » et zones « non prioritaires ».

La méthodologie de découpage retient 2 indicateurs :

- **l'APL** (Accessibilité Potentielle Localisée)
- **le gradient social** (nombre de patients ALD et C2S)

Dans les zones non prioritaires, sauf dérogation, « le conventionnement ne pourra être accordé à un chirurgien-dentiste libéral qu'au bénéfice d'un chirurgien-dentiste libéral désigné comme assurant la succession du professionnel cessant définitivement son activité dans la zone ».

Ce dispositif, qui concerne tous les chirurgiens-dentistes, quel que soit leur mode d'exercice ou leur type de structure, est parfaitement établi dans l'annexe 4 de la Convention. Il semble cohérent sur le papier, mais se révèle plus délicat en pratique.

En effet, à la découverte des premières cartes de zonage, il semblerait que les calculs aient été faussés par de nombreux oublis, par exemple :

- les centres ne sont pas comptabilisés;
- les chirurgiens-dentistes à « exercice particulier » ou « activités exclusives » n'ont pas été identifiés et sont donc inscrits au rang des omnipraticiens;

Il reste donc « des trous dans la raquette ». Leur identification et leur correction diffèrent la parution des cartes.

Le SFCD reste perplexe devant ce dispositif.

La complexité d'élaboration du zonage fait que, lorsque les cartes sont finalement prêtes, elles risquent fort d'être déjà obsolètes. Or, il est grand

temps d'agir. Il devient urgent de clarifier la situation. S'il existe une difficulté d'accès aux soins dans certains territoires, il y a surtout des difficultés d'exercice qui concourent à la diminution de l'offre de soins dans certaines zones.

À un moment où il n'y jamais eu autant de chirurgiens-dentistes dans notre pays qu'aujourd'hui, le SFCD aurait préféré que soit engagée une véritable réflexion sur l'exercice libéral majoritaire pour la dentisterie dans le but que chaque patient sur tout le territoire ait accès au soin. C'est ici que se situe le problème et pas ailleurs.

La carrière linéaire n'existe plus. L'impact de la vie privée et personnelle est prépondérant.

Simplifier et fluidifier notre activité, favoriser des modes d'exercice adaptés aux besoins des professionnels dans le temps et dans l'espace, aux besoins des nouvelles générations tout comme à celles des seniors, devraient être les préoccupations de l'ensemble des parties prenantes.

En fait, pour répondre aux besoins des patients, il faut au préalable répondre aux besoins des praticiens ! Et ce dans le but, que praticiens et patients soient satisfaits, que les praticiens puissent répondre aux demandes des patients.

Le SFCD le réitère : il se tient à la disposition des partenaires conventionnels pour participer à une réflexion commune, innovante et prospective sur ce sujet.

Le groupe de travail SFCD relations avec les pouvoirs publics

PROMOTION DES DÉMARCHES ÉCO-RESPONSABLES : LE CHAMP DES POSSIBLES

Si l'avenant 1 à la convention a pris l'axe de l'antibiorésistance pour sa première mesure répondant à l'objectif des démarches écoresponsables au cabinet dentaire, le SFCD, quant à lui, a pris un tout autre chemin : celui de la réduction de l'empreinte de notre activité sur notre environnement.

Dans l'objectif de diminuer l'impact de l'activité des cabinets dentaires sur notre planète, le SFCD sollicite :

- les fabricants
- les distributeurs
- les prothésistes
- les fabricants d'aligneurs orthodontiques
- le Comident
- le gouvernement

afin d'engager un travail commun.

Comment s'assurer de l'innocuité des produits utilisés dans les cabinets dentaires.

Comment nous protéger, nous, nos salariés, les salariés des laboratoires, nos patients ?

À quand des produits sans substances toxiques, cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques avérées et/ou probables ?

Certes, les fiches techniques comprenant les données de sécurité existent, mais elles sont tellement complexes qu'avoir un doctorat de

Chimie est un préalable à leur compréhension.

Elles ne renseignent pas sur l'absence de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.

Comment protéger notre environnement des emballages plastiques ?

Comment impulser l'utilisation de substances recyclées et recyclables, et en adéquation avec la taille des objets expédiés, des commandes groupées, des envois groupés ?

Que faire des modèles en résine (imprimés pour la fabrication des prothèses) qui pour l'instant finissent dans les ordures ménagères, contribuant à la diffusion dans les sols et nappes phréatiques de particules plastiques ?

Le plâtre, matière minérale, se recycle dans les déchetteries avec les gravats pour servir de concassé dans le bâtiment ou les voiries.

Que faire des dizaines de millions de séries de gouttières aligneurs fabriquées de par le monde ?

Comment recycler sans polluer ?

Les attaches orthodontiques sont depuis longtemps recyclables avec un degré de fiabilité supérieure à certaines fabrications bas de gamme et peuvent être données au profit d'associations humanitaires. La vérification des bases et des gorges après le traitement des attaches permet d'éliminer les attaches déformées et non conformes, les attaches recyclées bénéficient du marquage CE.

À quand une collecte organisée et gratuite des brosses à dents de nos patients, puisqu'elles sont maintenant entièrement recyclables ?


Le SFCD s'interroge et questionne nos partenaires professionnels et ministériels en les invitant à réfléchir, avec nous, à l'amélioration des pratiques de toute la filière dentaire !

Nous nous devons d'être à la hauteur des attentes et enjeux de la profession, des patients et de la santé durable.

Mobilisons-nous autour de ce grand projet pour notre profession et l'avenir de la planète !

Chaque geste compte, nous sommes toutes et tous des colibris.

Dr Isabelle Morille



Rejoignez-nous pour participer aux réflexions et anticiper des actions correctives...

avant que l'on nous les impose sans aucune concertation...

A black and white portrait of Olivier Lafarge, a man with short dark hair and a light beard, smiling. He is wearing a dark suit jacket over a light-colored collared shirt. The text 'NOUVEAU PRÉSIDENT DU COMIDENT, OLIVIER LAFARGE' is overlaid in large white letters on the top part of the image, and 'interview' is written in a smaller, lowercase font below it.

NOUVEAU PRÉSIDENT DU COMIDENT, OLIVIER LAFARGE

interview

À l'occasion de la nouvelle nomination de M. Olivier Lafarge à la présidence du Comident, le SFCD a souhaité recueillir son point de vue sur le sujet tout particulier des perturbateurs endocriniens dans les matériaux dentaires.

En effet, le monde dentaire, comme l'ensemble des filières médicales, est confronté à la problématique des perturbateurs endocriniens.

Les fiches de données de sécurité, qui précisent la composition, sont encore largement couvertes par le secret industriel.

Nous pouvons légitimement nous interroger sur la composition de tous nos matériaux prothétiques et de restauration. Nous connaissons l'engagement du Comident pour cette problématique et son intérêt pour la transparence.

Nous remercions tout particulièrement monsieur Lafarge pour ses réponses. Elles montrent l'ambivalence de ce sujet et les objectifs contradictoires que doivent poursuivre les fabricants : ne pas interrompre les chaînes d'approvisionnement tout en prônant la mise en sécurité de tous. Immense défi !

Quelles actions le Comident peut-il mettre en place, en collaboration avec les fabricants, pour limiter les expositions de nos patients au PE (PFAS, Phtalates, ...) ?

Le COMIDENT, représentant 160 entreprises de la filière bucco-dentaire (fabricants et distributeurs) en France, dans le cadre de son action pour limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens, tant des patients que des salariés de la filière, participe notamment activement à :

- **L'amélioration de la connaissance, la surveillance et l'information des acteurs,**
- **la sensibilisation à cet enjeu collectif et individuel** par divers moyens de communication,
- **et soutient les efforts** de substitution et de développement d'alternatives.

Bien que l'adaptation de l'outil industriel prenne un temps nécessairement long pour modifier les produits et matériels concernés, les adhérents du COMIDENT se font forts de trouver un équilibre entre le besoin d'éviter le risque que générerait une rupture d'approvisionnement et le temps incompressible pour réaliser les dossiers techniques et mettre sur le marché de nouveaux dispositifs médicaux.

Ce point fut important lors des discussions menées dans le cadre de la PPL PFAS.

Le COMIDENT souhaiterait également prendre part à l'accélération des travaux scientifiques, notamment ceux de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA).

Quels sont les moyens d'actions dont dispose le Comident pour aider les fabricants à prendre en compte cette difficulté ?

En France, la réglementation se doit de traiter ce sujet de santé publique, en procédant de manière rationnelle et pragmatique, et en s'inscrivant dans la logique des procédures européennes en cours, voire internationales : évaluation scientifique, évaluations toxicologique et écotoxicologique, et étude d'impacts.

Le COMIDENT dispose d'une Commission Réglementaire interne très active. Elle est force de proposition. Elle alimente les travaux de sensibilisation des entreprises aux évolutions réglementaires et analyse les projets de textes afin d'outiller chaque acteur et s'assurer de la capacité à les mettre en œuvre dans les délais envisagés.

Le COMIDENT participe également aux discussions menées au niveau européen avec les associations ADDE et FIDE qui représentent respectivement les distributeurs et les fabricants sur le marché dentaire en Europe. Ces échanges permettent de documenter et de consolider les informations en faveur d'une meilleure réponse à ce besoin de limitation d'exposition.

La rédaction

LE POUVOIR DES COLLECTIVITÉS LOCALES POUR UNE MEILLEURE SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DURABLE

Chirurgien-dentiste pendant plus de 30 ans, je suis devenue conseillère municipale et conseillère d'agglomération. Je vous partage une autre approche de la question de la santé bucco-dentaire des plus jeunes.

Quels sont les leviers dont dispose une collectivité pour agir positivement en santé publique ?

Si les soins (leur accès, leur prise en charge) sont une responsabilité de l'État, les collectivités locales ont de nombreuses possibilités d'agir sur la santé de leurs administrés.

Si l'on regarde les déterminants de santé, environ 5 % relèvent de la génétique, 15 % des soins (système de soins, Sécurité sociale), 25 % de l'environnement (notamment pollution) et 55 % sont des facteurs socio-économiques (revenu par exemple)¹.

Une commune a donc le champ immense des déterminants environnementaux et socio-économiques indépendamment des autres collectivités (départements, régions, État) qui interviennent sur ces mêmes champs pour la partie publique.

La partie privée a aussi un rôle considérable, malheureusement plutôt négatif actuellement, quand ils'agit de l'agro-industrie, de la pétrochimie ou de la publicité (liste non exhaustive).

Si l'agro-industrie (sucre omniprésent) et la publicité (pour des sodas et de l'alimentation

ultra-transformée) nous semblent des causes évidentes, quel rapport avec la pétrochimie ?

Ce sont les perturbateurs endocriniens ! Présents en masse dans les dérivés du pétrole, comme les plastiques. Ces substances de synthèse sont en lien reconnu avec 31 pathologies chroniques².

Une équipe de l'INSERM conduite par Sylvie Babajko a prouvé en 2013 leur responsabilité dans une pathologie dentaire de plus en plus fréquente : le MIH³.

L'Hypominéralisation des molaires et des incisives est en forte augmentation :

Selon cette étude, elle concerne 15 à 18 % des enfants de 6 à 9 ans désormais. Cette pathologie dentaire est décrite en 2013 en lien avec le Bisphénol A, et selon la même équipe de recherche avec les phtalates en 2022.

<https://ehp.niehs.nih.gov/doi/10.1289/EHP10208>.

La contamination du fœtus par ces substances chimiques provoque une fragilité de l'émail qui





se détache par plaque dès l'apparition des dents, entraînant des caries importantes à évolution très rapide sur ces dents immatures.

Cette nouvelle dimension environnementale nous sort des causes comportementales classiques : trop de sucre, pas assez de brossage, pas assez de consultation de prévention et de dépistage par le chirurgien-dentiste. Ces causes comportementales restent bien évidemment présentes et majorent les tableaux cliniques.

Champ environnemental et champ comportemental peuvent trouver des réponses concrètes dans une politique communale de santé.

Agir sur les causes dans le cadre de la prévention primaire peut passer par la suppression des sources de perturbateurs endocriniens qui sont ubiquitaires : ce sera par exemple la conditionnalité des marchés et commandes publiques à l'absence de perturbateurs endocriniens (lors d'une construction de crèche ou d'école, d'achats alimentaires pour la restauration scolaire ou d'achat de produits d'entretien). Ce peut aussi être des campagnes d'information auprès des futurs parents.

À signaler, une démarche originale : « l'ordonnance verte », mise en place par la **Mairie de Strasbourg**. Des paniers de légumes bio sont offerts aux femmes enceintes pendant 2, 4 ou 7 mois en fonction du quotient familial, en échange de la participation obligatoire à des ateliers sur les perturbateurs endocriniens.

Cette action est plébiscitée (très bon taux d'adhésion et de suivi) et s'étend au-delà de Strasbourg désormais.

Quant à la prévention secondaire que nous connaissons bien, ce sont les campagnes de dépistage dans les écoles avec l'UFSBD, en partenariat avec l'éducation nationale. Elles peuvent être très soutenues par la commune, qui peut même intégrer dans les écoles des points d'eau pour le brossage des dents après le repas de midi.


Une politique de santé territoriale ne peut se construire ni se mener seule. Le travail partenarial est indispensable, avec des acteurs comme la PMI, la CPAM, les chirurgiens-dentistes (ordre, syndicats, CPTS, centre de santé public).

La dimension environnementale vient s'ajouter à la dimension comportementale : si les causes des caries se multiplient, les acteurs et les leviers aussi.

Plus que jamais, la coopération entre tous est nécessaire, tout étant lié.

Nathalie Ferrand-Lefranc

Pour en savoir + :

- > [Vers une dentisterie sans PE, le SFCD précurseur](#) 
- > [Colloque au Sénat du 23 juin 2016 : voir les actes du colloque](#)
- > [Livre : le cabinet dentaire du XXI^e siècle](#)
- > [Le Compte Personnel de Prévention](#)
- > [Livre blanc sur la prévention](#)

SFCD, ENGAGÉ POUR UNE MÉDECINE BUCCO-DENTAIRE DURABLE ET ÉCORESPONSABLE

Pour répondre à la nécessité d'agir collectivement en faveur de la transition écologique, à la prise de conscience de l'empreinte carbone du secteur de la santé et de l'importance de limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens, le SFCD s'engage toujours plus dans une démarche de santé durable et écoresponsable pour réduire l'impact environnemental de la profession dentaire.

Cette démarche permet de faire évoluer les cabinets vers des pratiques plus durables pour garantir la sécurité de l'équipe dentaire et des soins apportés aux patients.

Contribuer à une santé durable, c'est participer à une santé avec le moins d'empreinte carbone possible, plus respectueuse de notre environnement et de nos écosystèmes.

Depuis 2015¹, le SFCD s'y prépare, c'est un défi qu'il prend à bras-le-corps.

Cet enjeu a été mis en avant lors de son séminaire de printemps en mars 2024 « **Décarboner le cabinet dentaire : de la prise de conscience à l'action collective en passant par les gestes individuels** ». Ce thème a permis de mettre en évidence que les émissions de carbone, mais aussi les perturbateurs endocriniens, génèrent, outre des pathologies chroniques multiples, des pathologies de la dent de plus en plus fréquentes et visibles chez les jeunes enfants.

Sept ans après son colloque au Sénat « vers une dentisterie sans PE », qui a réuni toute

la filière professionnelle autour de cet enjeu de santé publique... le sujet des perturbateurs endocriniens réside plus que jamais au cœur des préoccupations en santé en 2024. Pour les soins dentaires, la question du cobalt chrome dans les dispositifs médicaux reste toujours posée.

Poursuivant cette constante, **le SFCD a organisé un webinaire sur l'importance et l'urgence de limiter l'exposition aux PE à l'occasion de la Journée Européenne des Hormones 2024 afin de permettre une meilleure compréhension de cet enjeu de santé publique.**

Les pathologies de la dent sont de plus en plus fréquentes, telles que le MIH², et concernent 15 à 20% des enfants.

Elles sont pour nous le « signe-sentinel » d'une contamination in-utero par les PE.

L'utilisation de matériels et matériaux non exempts de toxicité, qui contiennent pour la plupart du Bisphénol A et des phtalates, potentiellement dangereux, nous amène à

aborder ce sujet de santé publique. Ces substances nocives impactent la santé des patients, petits et grands et surtout vulnérables, tout autant que celle des équipes dentaires. Elles contribuent donc à creuser le déficit de la Sécurité Sociale.

Nos cadres sont d'ores-et-déjà sur le front.

Mener une réflexion autour de santé durable / soins durables, exige, en plus de développer des pratiques écoresponsables dans les cabinets dentaires, de se poser la question de la pérennité des ressources humaines, matérielles et financières.

Dans ce contexte, la prévention est un outil majeur qui permet de passer d'un système de soin à un système santé.

C'est à cette condition que nous, chirurgiens-dentistes, pourront continuer à procurer à nos patients des soins qui répondent à leur besoin médical.

Il est enfin temps que les pouvoirs publics s'engagent à nos côtés.

Agissons, ensemble !

Aurélie Albac

1/ Livre du SFCD : "le cabinet dentaire du XXI^e siècle" (novembre 2015), ISBN : 9791090894334

2/ Hypominéralisation Molaire Incisive

Le SFCD et le RES s'engagent sur la Journée Européenne des Hormones (Hormone Day)

WEBINAIRE
VERS UNE SANTÉ
BUCCO-DENTAIRE DURABLE

23 avril 2024
De 14h30 à 15h30

Inscription en ligne via le qr code ou sur sfcd.fr

ACCÉDER AU REPLAY VIDÉO DU WEBINAIRE
« VERS UNE SANTÉ BUCCO-DENTAIRE DURABLE »

Au programme :

- > Présentation du RES et de l'Hormone Day
- > Présentation du SFCD et du concept de santé durable

Table ronde :

- > Quels enjeux de la prévention pour une santé bucco-dentaire durable ?

ATMO OCCITANIE ÉTUDE EXPLORATOIRE SUR LES PERTURBATEURS ENDOCRINIENS PRÉSENTS DANS L'AIR

Le SFCD Occitanie est fier de vous partager ici une étude exploratoire en cours sur 3 ans sur la qualité de l'air sur son territoire. Le SFCD se réjouit d'une telle initiative.

C'est précisément de ces données dont nous avons besoin pour engager de véritables actions contre les molécules délétères pour notre santé.

La Région Occitanie a mis en place en 2019 une dizaine d'engagements pour améliorer les connaissances et réduire l'utilisation des perturbateurs endocriniens (PE).

Parallèlement, une quinzaine de collectivités territoriales, dont Toulouse et Montpellier, ont signé la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens ».

Par ailleurs, l'Anses multiplie les actions pour l'amélioration des connaissances sur ces substances.

Atmo Occitanie, l'observatoire régional de la qualité de l'air, s'inscrit dans cette dynamique et entreprend, en mars 2024, une étude exploratoire de 3 ans pour évaluer la présence de molécules à caractère perturbateur endocrinien dans l'air ambiant sur son territoire.

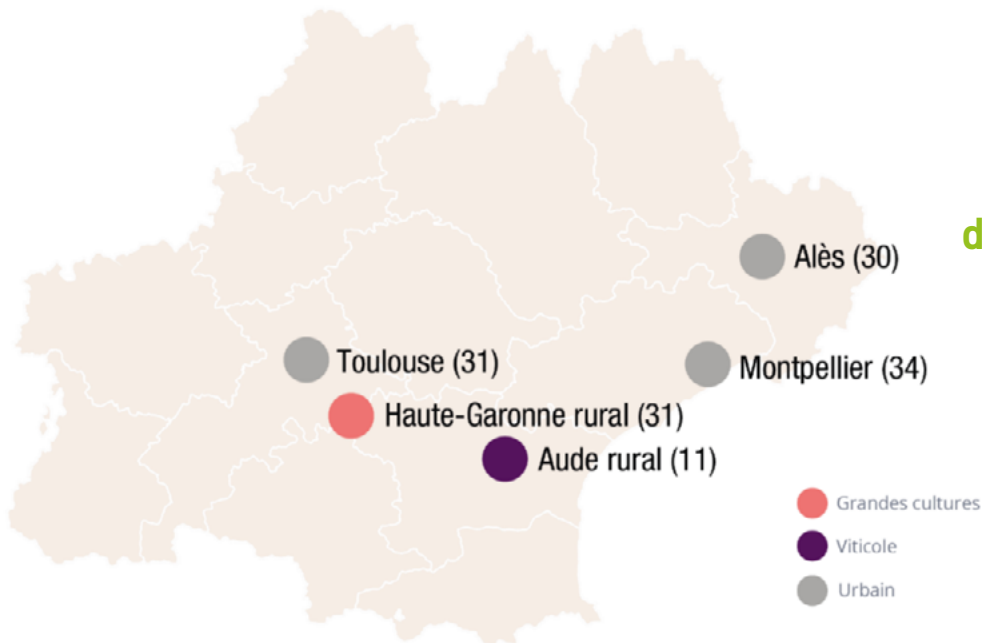
Cette étude d'envergure est une première en France.

Pour la première fois, sera évaluée, à l'échelle régionale, l'évolution de la présence de molécules à caractère perturbateur endocrinien sur une longue période, dans différents environnements.

Cette étude exploratoire fait suite à une étude de faisabilité menée en 2022/2023 dont les résultats soulignent l'urgence d'approfondir la compréhension des sources des perturbateurs endocriniens dans l'air ambiant, leurs voies de transport et leurs effets sur la santé.



Source ATMO Occitanie



Surveillance exploratoire des perturbateurs endocriniens en 2024-2026 en Occitanie

L'étude exploratoire répond à 5 enjeux majeurs :

- 1 Réaliser un état des lieux des concentrations de perturbateurs endocriniens (PE)** dans différents environnements en Occitanie.

Les mesures en continu vont se faire sur 5 sites différents :

- 2 sites urbains : Toulouse et Montpellier. Cet environnement très urbain est essentiel au regard de la multitude de sources d'émission connues des PE (trafic routier, processus de combustion, secteur résidentiel...)
- 1 site urbain sous influence d'activités industrielles
- 2 sites agricoles : viticole et grande culture

- 2 Suivre sur 3 années l'évolution de l'exposition à des PE dans l'air ambiant** pour près d'un quart de la population régionale. Cette longue période permet de s'affranchir de phénomènes climatiques exceptionnels.

- 3 Mesurer sur l'ensemble de l'année afin de caractériser la présence de PE à chaque saison** et de prendre en compte les différentes conditions climatiques.
- 4 Évaluer l'influence** potentielle d'activités diverses sur différents bassins de vie.
- 5 Améliorer les connaissances sur l'impact de sources d'émission de PE** sur le territoire régional.

Pour la méthodologie de l'étude de faisabilité, 56 molécules de perturbateurs endocriniens sont recherchées.

Ce panel comprend des substances appartenant à des familles de molécules dangereuses ou prioritaires de la Directive cadre sur l'eau (Directive n°2000/60/CE, 2000) et des molécules dites émergentes, car encore peu étudiées dans notre environnement. Seules 46 molécules PE sont quantifiées sur les 56 recherchées.

3 familles de PE sont particulièrement présentes :

1 Les phtalates

Les phtalates sont présents dans l'air ambiant toute l'année.

Les concentrations des principaux phtalates restent similaires en période froide et chaude. La diversité des sources d'émission des phtalates ne montre pas de saisonnalité claire dans leur présence, contrairement aux études antérieures menées dans d'autres régions qui avaient rapporté des niveaux plus élevés en hiver ou en été selon les régions.

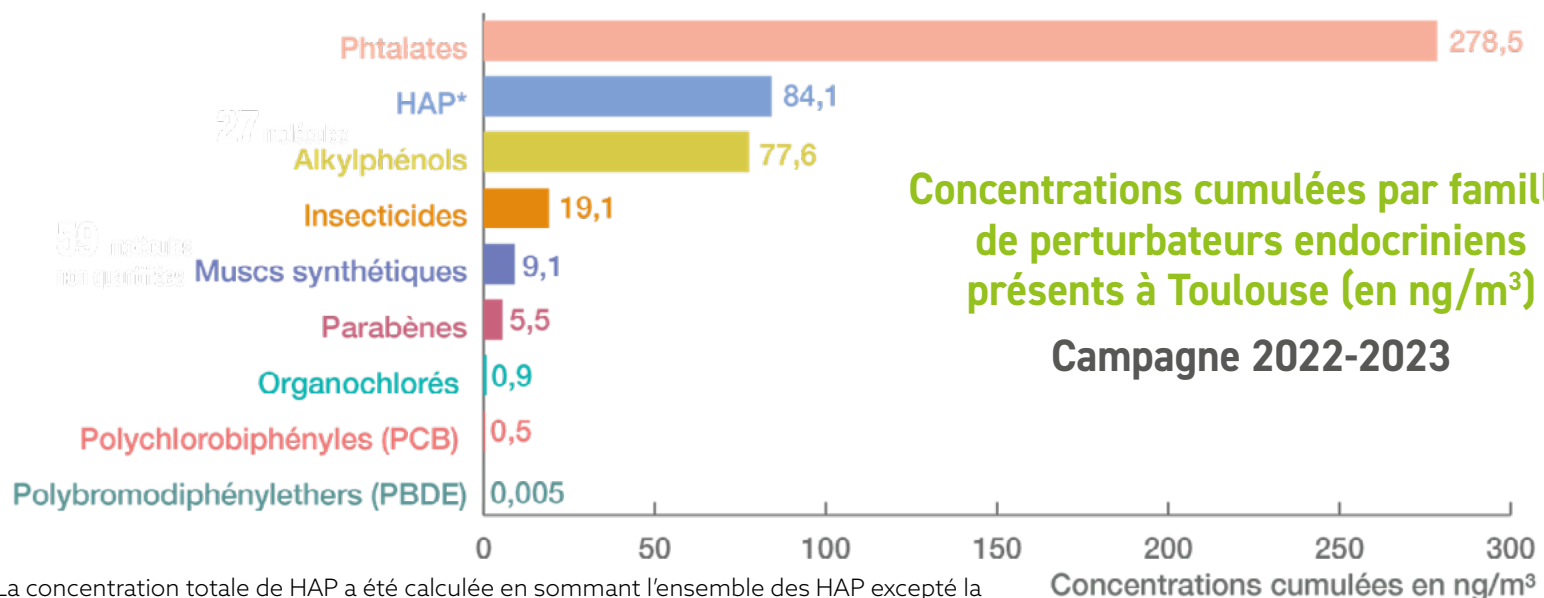
Origine des phtalates : Les phtalates sont présents dans de nombreux produits du quotidien, dans des matériaux de construction et d'ameublement. Certains sont utilisés comme plastifiants pour conférer de la flexibilité à des matériaux en PVC. D'autres sont incorporés dans les cosmétiques comme agents fixateurs afin d'augmenter le pouvoir de pénétration d'un produit sur la peau ou préserver leur parfum. Ils peuvent également être utilisés pour la

fabrication de nombreux produits (peintures, vernis, colles, mastic, laques, encres, produits ménagers, produits phytosanitaires, ...) et sont utilisés par les industries du caoutchouc, de la photographie, des papiers et cartons, du bois, des matériaux de construction et dans l'industrie automobile. Ce sont des produits chimiques utilisés à grande échelle au niveau industriel.

2 Les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques)

Les concentrations totales de HAP sont plus élevées en hiver, en raison de la combustion accrue de matière organique pour le chauffage, (tendance nationale) et de conditions moins favorables à leur dispersion. La majorité des HAP sont quantifiés en phase gazeuse. Le benzo[a]pyrène fait partie des polluants actuellement réglementés dans l'air ambiant.

Origine des HAP : Les HAP sont des polluants issus de la combustion incomplète de la matière



* La concentration totale de HAP a été calculée en sommant l'ensemble des HAP excepté la Naphtalène dont la volatilité extrêmement importante du composé ne permet pas une exploitation quantitative précise.

organique. Ils sont émis dans l'air principalement par le chauffage au bois résidentiel et le trafic routier. Les HAP se forment aussi lors de la cuisson de grillades et dans les fritures.

2 Les Alkylphénols

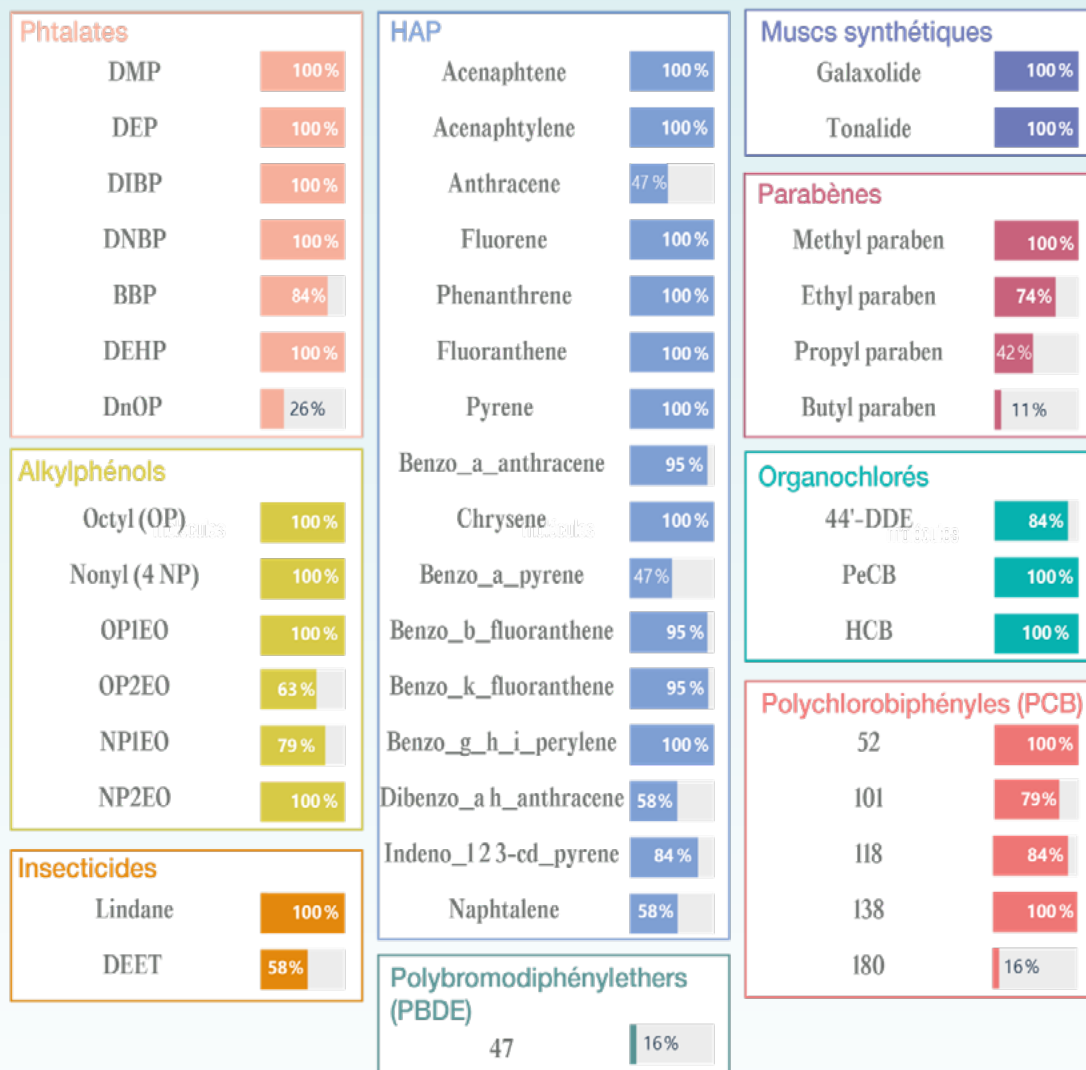
La présence d'alkylphénols est constatée toute l'année.

Les concentrations semblent plus faibles en période froide, cela nécessite d'être confirmé lors de l'étude exploratoire à venir. La majorité des alkylphénols sont quantifiés en phase gazeuse.

Origine des Alkylphénols :

Les alkylphénols sont largement utilisés dans la production de détergents, de plastiques, de carburants, de lubrifiants et d'autres produits industriels. Ce sont également des éléments de base pour produire des parfums, des élastomères thermoplastiques, des antioxydants, des produits et matériaux retardateurs de flamme, etc

Panorama des perturbateurs endocriniens quantifiés à Toulouse - Campagne 2022-2023



34 molécules ont été quantifiées sur au moins 75% des échantillons, et 25 sur la totalité des échantillons.

Remarque : Au regard des questionnements exprimés ces derniers mois au sein de la société concernant notre exposition aux alkyls perfluorés et polyfluorés (PFAS), Atmo Occitanie réalisera, en complément de ce suivi des Perturbateurs endocriniens, le suivi d'une quarantaine de PFAS dans les retombées atmosphériques.

Ce qu'il faut retenir

Après avoir mené une étude de faisabilité d'un an sur un site de prélèvement à Toulouse, Atmo Occitanie lance une campagne inédite en France, de 3 ans, sur 5 sites avec des environnements différents.



Cette étude d'envergure va permettre :

- **D'identifier et de quantifier la présence de PE** dans l'air ambiant en Occitanie;
- **D'analyser les variations** au cours de l'année, mais aussi d'une année sur l'autre ;
- **D'accumuler des données afin d'évaluer, à terme, les risques d'exposition des populations** aux perturbateurs endocriniens dans l'air.

Les résultats de l'étude de faisabilité réalisée entre le 29 juin 2022 et le 30 août 2023 révèlent :

- **La présence de nombreuses molécules PE :** sur les 56 molécules recherchées, 46 ont été identifiées ;
- **La présence de nombreuses molécules PE tout au long de l'année :** parmi les 46 molécules quantifiées, 34 apparaissent dans 75% des échantillons.
- **3 familles de molécules se distinguent en termes de concentration :** les phtalates, les HAP et les Alkylphénols.

Dr Claire Mestre



A propos d'Atmo Occitanie, observatoire régional de la qualité de l'air.

C'est l'association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en région pour :

- **Surveiller la qualité de l'air 24h/24**
- **Prévoir la qualité de l'air au quotidien** sur toute l'Occitanie pour le jour même et le lendemain ;
- **Informier au quotidien et en cas d'épisode de pollution** les citoyens, médias, autorités et collectivités ;
- **Accompagner les décideurs, acteurs locaux :** les évaluations menées sont mises en place afin d'améliorer les connaissances sur la qualité de l'air localement et en région.

www.atmo-occitanie.org

ADF 2024

Du 26 au 30 novembre
2024

PALAIS DES CONGRÈS
Paris, Porte Maillot

Venez nous rencontrer !

Une semaine riche en animations
et en rencontres :

27-30

NOVEMBRE

09h30-18h | stand SFCD

**ANIMATION "RAMÈNE TA
BROSSE À DENTS"**

**ON VOUS ATTEND NOMBREUX !
Informations à venir.**



28

NOVEMBRE

10h-11h30 | salle 361

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SFCD,
VENEZ NOUS DÉCOUVRIR !**

Retrouvez-nous autour d'un
petit déjeuner pour échanger
sur l'actualité de notre
profession, découvrir le SFCD
et partager avec vous nos
projets et nos idées.

Accueil
à partir
de 9h30

29

NOVEMBRE

14h-17h | salle à venir

**FORMATION ADF-DPC
"violences intrafamiliales et prise
en charge au cabinet dentaire"**

Forte de son succès en 2023,
nous vous proposons une seconde
séance de formation. Participez !
Devenez un maillon de la chaîne.
Plus nous serons formés, moins la
violence sera une fatalité.

Rendez-vous au pavillon de l'ADF,
niveau 2, salle 252

**AVEC L'AOI
DEVENEZ
PRATICIEN.NE
SOLIDAIRE**



JE FAIS
UN DON
MENSUEL*

AOI - Santé, Solidarité, Développement - 1, rue Maurice Arnoux, 92120 Montrouge - 01 57 63 99 68 - contact@aoi-fr.org

*Votre don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant versé.

SYNDROME DE L'IMPOSTEUR QUAND TU NOUS TIENS !

Le SFCD, comme son nom l'indique, est un Syndicat. Il défend les Chirugiens Dentistes.

Mais sa particularité, c'est le F de Femmes.

Femmes pour la persévérance, la pugnacité, la combativité.

Mais aussi, Femme pour l'empathie, la bienveillance et la proximité.

**Le SFCD est un syndicat proche de ses adhérentes et à ce titre,
j'ai souvent au téléphone des consœurs en souffrance.**

Alors aujourd'hui, comme fréquemment,
j'ai envie de hurler.

**Arrêtez les filles ! Bannissez ce syndrome
de l'imposteur que je ne saurais voir !**

**Non, si vous avez des difficultés financières
dans vos cabinets, ça ne fait pas de vous
de mauvaises dentistes.**

**Ça fait simplement de vous des
professionnelles normales, qui, toujours
simplement, sont capables de parler de leurs
problèmes, de trouver une solution.**

**Cela fait de vous des personnes intelligentes,
qui discutent pour avoir des conseils.**

**NON, si vous avez un contrôle d'activité, aussi
culpabilisant que le système soit, ça ne fait pas
de vous des mauvaises dentistes.**

Cela fait de vous des professionnelles qui ont
(peut-être) fait des erreurs, ou qui ont des
choses à apprendre, ou simplement qui n'ont
pas de chance. Vous ne devez pas avoir honte
et en plus, vous n'êtes pas les seules. Il y a des
centaines de contrôles chaque année.

**NON, si vous travaillez, ça ne fait pas de vous
de mauvaises mères.**

Ça fait de vous des personnes brillantes, qui
ont fait des études, capables de soigner les
humains, de leur apporter de l'attention et du
professionnalisme.

Vos enfants ne sont pas plus malheureux que
les autres, ils ont des mères fortes qui leur
accordent, certes, moins de temps (et encore,
c'est à voir !), mais du temps de qualité et qui
sont surtout un exemple pour eux, pour leur vie
future.

**NON, si votre assistante démissionne,
ça ne fait pas de vous un mauvais employeur,
une mauvaise formatrice, une mauvaise
personne.**

Ça fait de vous un dentiste normal.

Combien de cabinets tenus par des hommes ont
un turn-over d'assistante dentaire énorme sans
aucune remise en question ?

Et vous, vous vous flagellez pour une assistante
qui démissionne au bout de 17 ans, car elle veut
changer de profession !

Soyez votre meilleure amie et prenez conscience de votre valeur !

Regardez ce que vous accomplissez dans ce monde d'hommes :

- ✓ **Un travail compliqué** ✓ **Une entreprise à gérer** ✓ **Du personnel à encadrer**
- ✓ **Une maison à faire tourner** ✓ **Des enfants dont vous vous occupez**
- ✓ **Des associations, syndicats, activités bénévoles diverses**
- ✓ **L'aide et l'affection que vous apportez autour de vous...**

NON, si vous prenez des vacances, vous n'abandonnez pas vos patients.

Prenez soin de vous. Pour donner aux autres, il faut pouvoir leur donner, il faut savoir suivre les conseils que vous prodiguez aux autres.

Là, je vous vois déjà, en train de vous dire que vous êtes nulle, parce que vous ne faites pas tout ça ! **On est d'accord que c'est une liste non exhaustive, et que déjà être dentiste et femme, c'est pas mal !**

Vous êtes de belles personnes, fortes, intelligentes, impressionnantes. Vous déchirez, ne laissez pas la culpabilité, la comparaison avec les autres (qui n'ont pas votre courage et qui ont les mêmes problématiques que vous, en vrai), vous faire croire le contraire.

Vous déchirez !

Dr Magali Fau



LE SPORT AUJOURD'HUI, MIROIR DE NOTRE SOCIÉTÉ « LIBRE ET DÉMOCRATIQUE » ?

Cette année 2024, marquée par l'organisation des Jeux Olympiques dans notre pays, est l'occasion de s'interroger sur l'évolution du sport dans le miroir qu'il tend à la société et sur sa place dans l'histoire.



Quelles ont été les représentations de l'hygiène et du corps et leur évolution au fil des siècles qui nous ont conduit à faire que le sport occupe aujourd'hui une place aussi essentielle dans nos sociétés ?

Le sport, un idéal démocratique de perfectibilité et d'effacement des différences :

Le succès du sport est associé à une société dont le progrès est devenu un idéal et une référence. Le sport est en effet fondé sur le sentiment du perfectible, de la performance, d'un dépassement de soi et de ses capacités, de ses limites. C'est un stimulant absolument exceptionnel pour se sentir pleinement libre et devenir meilleur.

Dans les sociétés démocratiques, le sport est aussi devenu un puissant facteur d'inclusion et d'effacement des différences. Ouvert à tous, il est tel Janus, le Dieu au visage double : il symbolise à la fois la société démocratique, égalitaire, qui se voudrait toujours plus ouverte et inclusive, mais aussi, la société libérale où les talents de chacun sont censés pouvoir s'épanouir dans un culte de

la performance avec laquelle la méritocratie se trouve idéalisée. Le mérite, le talent et le travail sont censés l'emporter, comme dans le cadre de notre visée sociale.

Parallèlement, le corps se retrouve libéré des diktats liés à une performance basée sur la seule force. Aujourd'hui, l'avantage est désormais donné à des qualités acrobatiques, aériennes, de finesse, de souplesse, d'adresse, de vitesse. C'est ce nouveau rapport au corps qui a permis de développer de nouvelles pratiques.

L'évolution du sport au fil des siècles : de l'élitisme à la démocratisation, le sport est devenu un « loisir » accessible à toutes et à tous :

Il existe une histoire des pratiques sportives. Chaque époque appréhende le sport à son propre prisme et donne sens en les enrichissant par des réalités qui lui sont propres. La représentation du « sport » était étroitement liée à celle du corps et de la guerre dans les sociétés anciennes.

1 Grèce antique : une philosophie du corps au service de la collectivité

La pratique sportive est intimement liée à l'art de la guerre, mais il comporte aussi une dimension sacrée. L'objectif est de former un homme complet : un esprit sain dans un corps sain. La Grèce est aussi la mère de toutes les compétitions et des formes primitives du « sport ». Les Jeux Olympiques sont ainsi une « fête » pour affirmer un culte aux Dieux de l'Olympe, mais aussi une compétition politique qui permet aux Cités de rivaliser les unes avec les autres sans se faire la guerre directement.

2 Rome : le poids de la morale au-dessus de l'éducation physique

Chez les Romains, se donner en spectacle devant un large public est dérisoire, voire infamant. Le sport regroupe essentiellement les jeux du cirque et les gladiateurs, qui sont forcément des hommes déçus de leur droit, des esclaves et non des citoyens romains. Les activités physiques fondamentalement violentes renvoient à la décadence des basses classes alors que la pureté de l'âme est réservée aux classes élevées. L'art de la rhétorique est supérieur au sport, réduit aux courses de chars et aux gladiateurs.

Néanmoins, les aristocrates romains suivent tous un entraînement destiné à les préparer à la guerre : escrime, équitation, natation...

3 Moyen âge : rigueur sociale et esprit de chevalerie

Le christianisme impose une rigueur sociale qui modifie la philosophie du corps. Les pratiques sportives sont jugées oisives et décadentes pour l'âme. Cependant, l'idéal chevaleresque continuera à façonner le sport à l'époque féodale. Le chevalier considère que le corps entraîné est un corps courageux qu'il se doit d'exalter pour faire

prévaloir les prestiges de sa condition sociale. Le jeu de Paume fait son apparition au Moyen âge tardif, caractéristique du développement urbain, où des salles de sport sont spécialement aménagées pour les nobles. Il devient un sport dans lequel l'on cultive le sens de l'honneur et du paraître.

4 Du XVII au XX^e siècle : le sport se démilitarise et se popularise.

On y trouve en premier lieu une volonté constante d'écartier toute pratique oisive. Désormais, la pratique s'éloigne considérablement de l'art de la guerre jusqu'au XIX^e siècle.

Le Siècle des lumières voit la naissance du sport plaisir avec en particulier l'émergence de la boxe en Angleterre. La logique du sport est guidée par des critères de plaisir même s'il reste discriminant socialement.

La philosophie positiviste et la science en pleine expansion pendant la seconde moitié du XIX^e siècle opèrent un grand changement dans la perception du corps : on souhaite dorénavant s'entraîner pour préserver sa santé. C'est le retour de la gymnastique à visée médicale : Clémenceau, pratiquant assidu de l'escrime et de la gymnastique, représente un exemple de ces hommes de la fin du XIX^e pour lesquels la pratique sportive est liée à la notion de « bonne santé ».

C'est seulement au XX^e siècle que le sport se démocratise en devenant un objet de spectacle internationalisé avec l'accélération des moyens de communication. Le sport se démocratise avec le soutien de l'État et les pratiques sportives deviennent accessibles aux hommes comme aux femmes.

Le sport est devenu un loisir de masse, démocratisé et mondialisé.

Dr Sophie Lellouche

ET SI ON JOUAIT !

Jouer à des jeux de société en famille offre de nombreux avantages qui vont au-delà du simple divertissement.

Ces moments partagés renforcent les liens familiaux, encouragent la communication et la coopération, et favorisent le développement de compétences telles que la réflexion stratégique, la patience et la gestion des émotions.

Les jeux de société sont une excellente façon de passer du temps de qualité ensemble tout en s'amusant et en créant de nombreux souvenirs.

Finis le temps où l'on s'ennuyait (ou pas !) devant une partie de jeu de l'oie ou de petits chevaux, voici une sélection de jeux de société qui amuseront petits et grands.

Dès **2 ans**

MON PREMIER VERGER :

un premier jeu de plateau coopératif rigolo avec de jolies pièces en bois fabriquées en Allemagne.

LA SOUPE AUX ÉCUREUILS :

un jeu en solo pour apprendre à dénombrer et reconnaître les ingrédients. Ne pas hésiter à surjouer en dégustant la soupe de votre enfant « ouhh c'est chaud » « ça pique ! ».

Dès **3 ans**

LA CHASSE AUX MONSTRES :

un jeu coopératif de mémoire qui permet d'aborder les peurs de l'enfant tout en s'amusant.



Dès **4 ans****GAGNE TON PAPA/TA MAMAN :**

en solo ou en duel, un jeu de téttris addictif où les enfants sont vite redoutables.

MON PREMIER CARCASSONNE :

la version junior pour les bâtisseurs de châteaux en herbe.

HOP! HOP! HOP! :

Les moutons broutent dans la montagne, avec la bergère et son chien. Mais le vent se lève, et il faut vite rentrer à la bergerie. Les enfants rentrent dans l'histoire de ce jeu coopératif et se passionnent pour son issue!

Dès **5 ans****LA PLANCHE DES PIRATES :**

très ludique, jusqu'où irez-vous pour faire tomber vos adversaires ?

NOM D'UN RENARD :

un jeu coopératif où la « poulice » cherche un renard voleur d'œuf.

Dès **6 ans****DODO :**

un contre-la-montre grandiose où l'on doit construire en coopération une passerelle avant que l'œuf du dodo ne roule tout en bas.

ROULE TAMPOUILLE :

un jeu dans l'esprit de « Welcome » avec de jolis tampons où chacun doit agencer sa ferme.

Dès **7 ans****NEKOJIMA :**

un jeu d'adresse sur l'île des chats, en compétitif ou en coopération, qui vous demandera beaucoup de dextérité.

EXPLODING KITTEN :

des chatons qui explosent, des cartes pleines d'humour, une sorte de roulette russe qui amusera toute la famille.

Dès **8 ans****SKYJO :**

un classique en passe de détrôner UNO dans le cœur des familles.

THE GAME :

un jeu de coopération où la communication, bien que limitée, sera la clé de la victoire ! Arriverez-vous à poser toutes vos cartes ?

Dr Raphaëlle Dareau

FFCD L'OUTIL DU SFCD POUR CHANGER LES PRATIQUES

FFCD est l'organisme de formation partenaire du SFCD.

Il a été pensé, créé par le SFCD dans le but d'en faire un outil pour faire évoluer les praticiens et leurs équipes par la formation.

Les thèmes portés par le FFCD sont à la fois cliniques et scientifiques, mais aussi « hors des sentiers battus » et concernent à la fois des sujets humanistes, sociétaux et pratiques de nos vies quotidiennes de soignants.

FFCD s'attache à prendre soin des équipes dentaires. Une équipe qui va bien, c'est un cabinet qui peut continuer d'exercer sereinement son activité. FFCD l'a intégré de longue date dans ses programmes de formation axés sur le bien-être des praticiens et des équipes de soin. Il propose notamment de se former à la prévention du burn-out, des TMS ou encore à la gestion de l'équipe, la prévention des conflits, la gestion de l'agenda... liste non exhaustive.

FFCD s'attache à promouvoir les valeurs du syndicat qui nous sont chers à tous, cadres, adhérents : la santé n'est pas un commerce, le corps ne se marchande pas, Les combats du SFCD sont bien connus et continuent de progresser.

C'est ainsi que depuis 2014, la formation des équipes au dépistage et à la prise en charge des violences faites aux femmes est devenue obligatoire. Le SFCD, acteur majeur dans la lutte contre les violences, a demandé à FFCD de mettre en place une formation sur ce thème. Cette forma-

tion est pour l'instant dédiée aux équipes dentaires. Et aux vues des retours très positifs sur cette formation, FFCD envisage aujourd'hui de la rendre interprofessionnelles pour qu'un public plus élargi puisse profiter de sa qualité. FFCD est actuellement le seul organisme de formation à proposer ce thème en présentiel et mettre en contact localement les équipes dentaires avec les associations et professionnels en mesure de prendre en charge les victimes de violences. Cette formation, que nous proposons régulièrement dans les régions, est plébiscitée. Qu'on s'y inscrive par conviction ou par hasard, par obligation... les retours sont unanimes : **une formation qui change les pratiques, qui interpelle. Bref une nécessité.** Nous sommes et serons tous un jour confrontés à ces situations difficiles. Nous sommes tous acteurs. FFCD répond à ce besoin et étend aussi son thème aux violences faites aux enfants.

FFCD évolue, s'adapte aux besoins et aux thématiques de la société.

FFCD porte également depuis quelques années maintenant le thème de l'écoresponsabilité au cabinet. **Tout en garantissant la sécurité des soins et le respect des normes en vigueur, FFCD amène les équipes de soin à prendre conscience de l'impact environnemental de**

leurs structures et à réfléchir sur les améliorations possibles vers plus d'écoresponsabilité.

Dernier thème en date, le concept du « One Health » ! Repris et développé dans la proposition de CPP du SFCD, ce pilier de la médecine préventive a su trouver sa place dans les programmes de formation du FFCD. Pour soigner éthiquement, durablement, il faut soigner tous les déterminants de la santé : santé humaine, santé planétaire et santé animale sont liées. FFCD se place en acteur politique et engagé dans l'évolution des pratiques au cabinet dentaire. La transition vers « une seule santé » trouve ainsi son sens pour former les équipes dentaires aux enjeux de santé et de santé publique. Prendre conscience de notre rôle est un enjeu crucial. FFCD détient un rôle majeur pour accompagner les équipes vers un changement complet de paradigme pour répondre aux enjeux de demain en santé planétaire.

FFCD SFCD : l'exemple de la coopération qui balaye tous les niveaux de la profession du chirurgien dentiste : du cabinet jusqu'aux pouvoirs publics. De la loi jusqu'à son application. De la théorie à la pratique.

FFCD est également vecteur dans l'accompagnement des équipes aux changements professionnels. Il a monté une formation sur la CCAM lors du passage au 100% santé. Formation qui a trouvé son succès et a expliqué aux praticiens les enjeux de cette convention dans leur exercice quotidien. Il travaille désormais à proposer une nouvelle formation plus large avec l'intégration du Ségur du Numérique en Santé, des futures contraintes à l'horizon, qu'il faut anticiper. FFCD est, là encore, présent et prêt à accompagner les équipes pour comprendre et appliquer les nouveaux paradigmes posés par ce fameux Ségur.

La science n'étant malheureusement (ou heureusement ?) pas infuse, formez-vous avec nous ! L'occasion pour les praticiens et leurs équipes de se former auprès d'intervenants qualifiés, sur des sujets variés, mais aussi l'occasion de nouvelles rencontres et de moments de qualité !

 [Retrouvez la liste de nos programmations ici.](#)

Dr Constance Gan

UNE NOUVELLE FORMATION

« Numérique en santé appliqué au cabinet dentaire : bon usage de la CCAM pour la prise en charge et l'information des patients »

Le développement et la régulation du numérique sont placés au cœur de la stratégie de santé 2023/2033. L'accélération du virage "numérique en santé" va pleinement se déployer dès 2025. Soyons prêts.

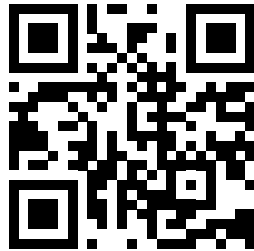
Connaître les 6 services socles, interagir avec les nouveaux logiciels métier pour prendre en charge et informer leurs patients sont les objectifs de cette toute nouvelle formation qui mixe avantageusement CCAM et déploiement du numérique au cabinet dentaire.

Nous vous attendons nombreux.  [Retrouvez toutes les dates sur le site.](#)

Calendrier des formations 2024

Syndiqué(e) au SFCD ou pas, tout le monde peut suivre les formations FFCD

**RÉSERVEZ
VOS FORMATIONS
DÈS
MAINTENANT !**



CONTACT FFCD

Lemya Nadia :
06 19 36 44 87

Lundi et jeudi de 8h00 à 17h00
ffcd.contact1@gmail.com

FORMATIONS À DISTANCE

THÈMES	DATE	PUBLIC
Radioprotection des patients au cabinet dentaire	5 décembre	CD
Perturbateurs endocriniens au cabinet dentaire : les repérer pour s'en protéger	12 décembre	AD+CD



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :
- Actions de formation



FONDS INTERPROFESSIONNEL DE FORMATION DES PROFESSIONNELS DE LA DENTURE



Opérateur de compétences des Entreprises de Proximité



Organisme enregistré par l'Agence nationale de l'Évaluation et de la Certification (ANEC)
Retrouvez toute l'offre de DPC sur www.odpc.fr

Restez connecté toute l'année, de nouvelles formations, de nouvelles régions et de nouvelles dates seront programmées !



www.sfcd.fr/formation/

FFCD formations pour l'équipe dentaire

FORMATION EN PRÉSENTIEL DANS VOTRE RÉGION

RÉGIONS	VILLE	THÈMES	DATE	PUBLIC
NOUVELLE AQUITAINE	LA ROCHELLE	Animer son équipe au quotidien	Date à venir	AD+CD
		Numérique en santé appliqué au cabinet dentaire : Bon usage de la CCAM pour la prise en charge et l'information du patient	Date à venir	AD+CD
	ROCHEFORT	La douleur en odontologie	10 octobre	CD
	BAYONNE	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences	Date à venir	AD+CD
		Repérage et conduite à tenir au cabinet dentaire face aux suspicions de violences faites aux enfants	Date à venir	AD+CD
BORDEAUX	Recyclage AFGSU niveau II. Formation destinée aux chirurgiens- dentistes et assistants (es) dentaires titulaire de l'AFGSU II depuis plus de 3 ans et moins de 4 ans.	14 novembre	AD+CD	
AUVERGNE RHÔNE ALPES	VALENCE	Recyclage AFGSU niveau II. Formation destinée aux chirurgiens- dentistes et assistants (es) dentaires titulaire de l'AFGSU II depuis plus de 3 ans et moins de 4 ans.	5 décembre	AD+CD
ÎLE DE FRANCE	ISSY LES MOULINEAUX	Numérique en santé appliqué au cabinet dentaire : Bon usage de la CCAM pour la prise en charge et l'information du patient	Date à venir	AD+CD
	ISSY LES MOULINEAUX	AFGSU Niveau II. Attention formation limitée à 12 personnes. Attestation à renouveler tous les 4 ans avec une journée de mise à jour des connaissances (Recyclage AFGSU II)	3 JOURS : 3, 4 octobre et 7 novembre	AD+CD
OCCITANIE	TOULOUSE	AFGSU Niveau II. Attention formation limitée à 12 personnes. Attestation à renouveler tous les 4 ans avec une journée de mise à jour des connaissances (Recyclage AFGSU II)	3 JOURS : 10 et 11 octobre et 7 novembre	AD+CD
		Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences	12 décembre	AD+CD
	MONTPELLIER	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences	Date à venir	AD+CD
GRAND EST	REIMS	Comment gérer son stress dans son environnement professionnel	17 octobre	AD+CD
BRETAGNE	SAINT-BRIEUC	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences	27 septembre	AD+CD
PAYS DE LA LOIRE	ANGERS	Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences	13 décembre	AD+CD



NOUVEAU

Le e-learning se développe chez FFCD !!



Pour les
chirurgiens -
dentistes et
leurs équipes
et bientôt des
formations
dédiées pour
les assistantes

Parce que même si
FFCD adore
l'humain et donc le
présentiel , faire
des formations à
réaliser **quand et
où on veut c'est :**
PRATIQUE !

Pour garantir
l'accès à nos
formations à
toutes et tous
(les isolés, les
subbookés, les
insomniaques... et
tous les autres)

En pratique on fait comment ?

je m'identifie sur le
site sfcd :
[https://sfcd.fr/mon-
compte/](https://sfcd.fr/mon-compte/)

je vais dans l'onglet "nos
formations" puis "trouver
une formation en ligne"
ou directement sur le lien
[https://sfcd.fr/trouver-
une-formation-en-ligne/](https://sfcd.fr/trouver-une-formation-en-ligne/)

je m'inscris et je
peux commencer
ma formation dès
que le règlement
est validé